



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPUTÉS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1990-1991

(62^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

3^e séance du mardi 28 mai 1991

www.luratech.com

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GEORGES HAGE

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 2347).
2. **Demande d'examen selon la procédure d'adoption simplifiée** (p. 2347).
3. **Rappel au règlement** (p. 2347).
MM. Robert Pandraud, le président.
4. **Ville.** - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi d'orientation (p. 2348).
Discussion générale (*suite*) :
MM. Bernard Carton,
Louis Pierna,
Gilles de Robien,
Jacques Toubon.

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON

- MM. Jacques Toubon,
Jean-François Delahais,
Jacques Brunhes,
le président,
Jean-Paul Virapouillé,
Patrick Ollier,
Michel Noir,
Germain Gengenwin,
Jean Rigaud,
M^{me} Martine Daugeilh.
- Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.
5. **Dépôt d'une proposition de résolution** (p. 2366).
 6. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 2367).
 7. **Ordre du jour** (p. 2367).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENT DE M. GEORGES HAGE,
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande d'accorder la meilleure attention à l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 14 juin inclus et qui a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir, mercredi 29 mai, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt-deux heures, jeudi 30 mai, à quinze heures, après les questions à M. le ministre de la recherche et de la technologie, et à vingt et une heures trente, vendredi 31 mai, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, à quinze heures et à vingt et une heures trente, et, éventuellement, samedi 1^{er} juin, matin, après-midi et soir :

Suite du projet de loi d'orientation pour la ville et proposition de loi de M. Mermaz relative à la maîtrise foncière urbaine et à la diversification de l'habitat.

Lundi 3 juin, à quinze heures et, éventuellement, à vingt et une heures trente :

Accord France-Tchécoslovaquie sur la protection des investissements ;

Convention d'application de l'accord de Schengen et accord d'adhésion de l'Italie à cette convention, ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Mardi 4 juin, à neuf heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur la réglementation des télécommunications.

A seize heures et à vingt et une heures trente :

Projet portant diverses mesures d'ordre social.

Mercredi 5 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Jeudi 6 juin, à quinze heures, après les questions à M. le secrétaire d'Etat aux transports routiers et fluviaux, et à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur les orientations de la politique de défense et débat sur cette déclaration.

Vendredi 7 juin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, et, éventuellement, à quinze heures :

Deuxième lecture du projet sur l'institution nationale des invalides.

Lundi 10 juin, à quinze heures et à vingt et une heures trente :

Deuxième lecture du projet relatif à l'aide juridique.

Mardi 11 juin, à seize heures et à vingt et une heures trente, et mercredi 12 juin, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et à vingt et une heures trente :

Sous réserve de son dépôt, projet portant diverses dispositions d'ordre financier.

Jeudi 13 juin, à quinze heures, après les questions à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer, et à vingt et une heures trente, et vendredi 14 juin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, à quinze heures et, éventuellement, à vingt et une heures trente :

Sous réserve de son dépôt, projet sur le secret des correspondances émises par la voie des télécommunications.

2

DEMANDE D'EXAMEN SELON LA PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE

M. le président. Par ailleurs, la conférence des présidents a été saisie d'une demande tendant à l'application de la procédure d'adoption simplifiée à la discussion, en deuxième lecture, du projet sur l'Institution nationale des invalides.

Il peut être fait opposition à cette demande, dans les conditions prévues à l'article 104 du règlement, jusqu'au jeudi 6 juin, à dix-huit heures.

Votre président appelle l'attention de l'Assemblée sur l'irruption dans la vie de cet hémicycle de dispositions qui ont été récemment votées et qui ont été appliquées aujourd'hui à l'occasion de la discussion sur la question préalable. La conférence des présidents qui s'est tenue en fin d'après-midi a d'ailleurs décidé que tous les présidents de groupe recevraient sinon une instruction - ils n'ont pas à être instruits -, tout au moins un rappel de ces dispositions.

3

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. Robert Pandraud. Je demande la parole...

M. Michel Delebarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Pour un rappel au règlement !

M. Robert Pandraud. ... pour un rappel au règlement.

M. Jacques Roger-Machart. Encore !

M. le président. M. Pandraud supportera, avant de me préciser sur quel article se fonde son rappel au règlement, que je salue la présence au banc des ministres de Mme Frédérique Bredin.

M. Robert Pandraud. Monsieur le président, permettez-moi d'ajouter mes compliments aux vôtres et de saluer, moi aussi, la « descente » de Mme Frédérique Bredin au banc des ministres !

M. le président. Je salue Mme le ministre de la jeunesse et des sports de façon toute particulière, étant donné que, elle ne l'ignore pas, je suis le rapporteur du budget de son ministère.

M. Eric Raoult. Un très bon rapporteur d'ailleurs !

M. le président. Cela dit, je donne la parole à M. Robert Pandraud.

M. Robert Pandraud. Monsieur le président, mon rappel au règlement...

M. le président. Sur quel article se fonde-t-il, monsieur Pandraud ?

M. Robert Pandraud. Sur l'article 48, monsieur le président !

Tous les groupes, quelle que soit leur sensibilité, comprennent l'importance de ce débat sur la politique de la ville. Pourtant, en dépit des modifications du règlement qui sont intervenues, les députés présents dans cet hémicycle peuvent, une fois de plus, se compter sur les doigts de la main. Au demeurant, je me plais à saluer mes collègues de la Seine-Saint-Denis : entre l'extrême gauche et nous, nous sommes à nouveau majoritaires ! Quant aux députés du centre, j'entends le groupe socialiste, ils ne sont jamais là ! (*Rires sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Eric Raoult. C'est une majorité croupion !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Quel était l'objet de ce rappel au règlement, monsieur Pandraud ? (*Sourires.*)

M. Robert Pandraud. Il était de contribuer, avec mes modestes moyens, à la lutte contre l'absentéisme à l'Assemblée.

Toutefois, monsieur le ministre d'Etat, je vous signale que vous ne pouvez m'interpeller, car les rappels au règlement s'adressent exclusivement au président. Vous m'avez donc agressé. (*Rires.*)

M. le président. Puis-je vous faire remarquer, monsieur Pandraud, que, cet après-midi, alors qu'une certaine effervescence régnait dans l'hémicycle, j'ai noté - avec étonnement - votre absence.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Absolument !

M. Robert Pandraud. Pour tout vous dire, monsieur le président, j'étais avec M. Queyranne à Europe 1 !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Vous nous avez manqué !

4

VILLE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi d'orientation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi d'orientation pour la ville (nos 2009, 2060).

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Bernard Carton.

M. Eric Raoult. Encore !

M. Bernard Carton. Je viens d'entendre prononcer l'adverbe « encore ». Mais, à l'instant, ne s'agissait-il pas encore d'un rappel au règlement ?

M. Robert Pandraud. Toujours !

M. Bernard Carton. Cela étant, monsieur Pandraud, je vous ai entendu avec beaucoup de plaisir manifester votre intérêt pour ce projet de loi, contredisant ainsi M. Giraud, qui, lui, s'est évertué à démontrer dans sa question préalable que le texte qui nous est soumis n'apportait pas de réponses aux questions qui se posent.

Monsieur le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire, madame le ministre de la jeunesse et des sports, mes chers collègues, en abordant aujourd'hui le projet de loi d'orientation pour la ville, le groupe socialiste a conscience de débattre d'un texte majeur de cette législature. S'il fallait encore s'en convaincre, la triste réalité de l'actualité vient de nous rappeler l'urgence de celui-ci. Vaux-en-Velin, Sartrouville, Mantes-la-Jolie sont en effet l'illustration de ce qu'il ne faut plus faire, l'illustration d'un urbanisme de « zoning » datant des années 1950 qui nous a conduits tout droit à l'urbanisme de ghetto.

Ce texte rompt avec cette conception condamnée afin d'instaurer l'urbanisme de la mixité, l'urbanisme de la convivialité, de permettre un retour aux sources, un retour à cette ville ancienne qui accueillait, dans un même quartier, aussi bien des activités économiques que des logements, mais aussi des populations diverses, puisque le bourgeois côtoyait le pauvre, qui venait trouver dans la ville un refuge et surtout la solidarité.

M. Eric Raoult. C'est du Zola !

M. Jean-Pierre Lapeire, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Du Balzac plutôt !

M. Robert Pandraud. C'est surtout le rejet des conceptions de Le Corbusier !

M. Bernard Carton. C'est un texte majeur car seule la diversité peut permettre l'intégration de certaines populations dans une France où le patronat d'hier a fait venir par milliers

une main-d'œuvre étrangère pour assurer la croissance économique du pays, populations qui sont aujourd'hui rejetées dans le chômage, condamnées à vivre dans des grands ensembles périphériques, loin des services, des commerces, voire assignées à résidence dans des logements insalubres ou des garnis de quartiers anciens abandonnés !

C'est un texte majeur car il va permettre de forger de nouveaux outils destinés à la réhabilitation des villes anciennes, souvent sinistrées par la loi de 1948, tout en confirmant les procédures d'O.P.A.H.

C'est un texte majeur encore car il définit une nouvelle pratique de l'urbanisme. Le P.O.S. définissait la vocation des terrains. Le plan local de l'habitat, le P.L.H., obligera maintenant à ouvrir un débat public sur le logement, débat qui portera non seulement sur les zones constructibles mais aussi sur les constructions - qu'il s'agisse du secteur ouvert à l'accès à la propriété ou du secteur locatif ; et, au sein de ce dernier, du secteur locatif social - et sur le rythme de croissance. En définitive, un vrai débat s'ouvrira sur le rythme de croissance de la ville, sur le devenir de celle-ci. C'est, comme l'indiquaient les rapporteurs, le passage de l'urbanisme du contenant à l'urbanisme du contenu.

Ce texte permettra également une nouvelle pratique de l'urbanisme par le biais de la concertation avec les habitants. Non seulement le débat deviendra public mais les habitants seront maintenant associés à tous les stades de la procédure.

C'est un texte majeur car il s'inscrit dans la droite ligne de la décentralisation, en donnant aux communes de vrais pouvoirs pour maîtriser leur urbanisme. En effet, la ville ne peut pas être ici la résultante de décisions de pouvoirs économiques locaux et là celle de la spéculation foncière, de l'application mal adaptée de la réglementation nationale ou de la mauvaise maîtrise du peuplement par les grands propriétaires institutionnels. Non, la loi du marché ne doit pas faire « main basse sur la ville » ! (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) La ville doit être rendue à ses habitants, et cela passe par la maîtrise du foncier et celle de l'urbanisme !

M. Eric Raoult. Incantation !

M. Bernard Carton. En ce sens, le rétablissement des « pré-Z.A.D. » et la création d'établissements fonciers à fiscalité propre marquent une avancée considérable.

Il s'agit enfin d'un texte majeur car il inscrit l'urbanisme dans l'« intercommunalité ». Certes, l'urbanisme doit être décentralisé au niveau des communes, mais dans le cadre d'une solidarité intercommunale, et c'est bien là l'enjeu fondamental de ce texte.

Comment, dans une agglomération, peut-on concevoir que la mixité ne s'applique pas aux relations entre les communes ? Devrait-il y avoir d'un côté des réserves de nantis, protégées par un cordon sanitaire fait de règlements administratifs, d'interdits, de l'autre des zones où s'entassent, inexorablement, les plus pauvres, laissant aux communes concernées le soin de mettre en œuvre une politique sociale souvent active, mais controversée localement et restreinte aux limites communales ?

Ce serait faire payer cette politique sociale pour les pauvres par d'à peine moins pauvres qu'eux et accélérer sans nul doute la multiplication des ghettos.

Qu'il me soit permis de féliciter de cette tribune ces militants bénévoles qui travaillent dans ces quartiers concernés par un D.S.Q.

Le projet de loi qui nous est présenté est un texte majeur, qui s'inscrit dans la droite ligne des discours du Président de la République, François Mitterrand, en particulier celui prononcé à Bron.

M. Eric Raoult. On est sauvé !

M. Bernard Carton. En ce sens, il ne s'agit pas d'un texte de circonstance, et il a aussi été préparé par la proposition de loi du groupe socialiste, déposée par MM. Mermaz et Malandain bien avant que ne surviennent les incidents malheureux de Vaux-en-Velin et a fortiori ceux de Mantes-la-Jolie.

Aujourd'hui, hélas, des événements dramatiques viennent justifier la pertinence des propositions socialistes.

M. Robert Pandraud. Après dix ans de pouvoir !

M. Bernard Carton. M. Hiest, tout à l'heure, reconnaissait volontiers qu'il n'y avait pas de remède miracle au problème des banlieues. Les solutions ne peuvent être opérantes que dans la durée.

M. Michel Delabarre, ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Très bien !

M. Bernard Carton. On ne refait pas en quelques jours un urbanisme pratiqué depuis quarante ans.

M. Eric Raoult. Dont dix ans de socialisme !

M. Bernard Carton. Dix ans de socialisme, moins ces deux années qui ont été, je le rappelais tout à l'heure, tout à fait scandaleuses pour la politique de la ville : de 1986 à 1988, messieurs de l'opposition, vous avez pratiquement annihilé toutes les avancées faites par le gouvernement précédent. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Louis Goasduff. Vous êtes sectaire !

M. Eric Raoult. Les Minguettes, c'était en 1981 !

M. Bernard Carton. Responsabilité du Gouvernement ? C'est l'honneur de la gauche d'avoir mis en place les plans d'action dans les quartiers d'habitat social dès 1982, grâce à Hubert Dubedout.

Mais l'expérience de neuf ans de D.S.Q. montre qu'il faut aller plus loin et qu'il est nécessaire de légiférer dans un certain nombre de domaines.

M. Eric Raoult. Mantes-la-Jolie !

M. Bernard Carton. Après la loi sur le droit au logement, après la loi relative aux transferts financiers entre communes riches et communes pauvres, qui instaure la dotation de solidarité urbaine, il nous faut maintenant inscrire un véritable droit à la ville.

Pourquoi un tel droit ?

M. Robert Pandraud. Donnez d'abord un droit à l'emploi, fabricants de chômeurs !

M. Claude Miquau. Idéologue !

M. Eric Raoult. Il y a 2,6 millions de chômeurs !

M. Bernard Carton. Pitié, monsieur Pandraud, parce que si vous vous donniez la peine d'examiner les statistiques et les courbes du chômage,...

M. Robert Pandraud. Elles sont nettes !

M. Bernard Carton. ...vous verriez très bien qui a accélééré le chômage...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Ah oui !

M. Robert Pandraud. Les socialistes !

M. Bernard Carton. ...et qui l'a réduit. (*Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jean-Louis Goasduff. Vous l'avez doublé en dix ans ! Soyez modeste dans vos propos !

M. Bernard Carton. Le droit au logement doit s'inscrire aussi dans l'espace : parce que la ville est un tout et qu'elle doit appartenir à tous, elle doit être accessible à tous.

Mme Françoise de Panafieu. Il ne sait plus quoi dire !

M. Bernard Carton. Dans cet esprit, le groupe socialiste a déposé des amendements, qui affirment ce droit à la ville, et il entend indiquer l'objectif à atteindre : une ville plus harmonieuse et plus solidaire.

Je n'entends pas faire ici de longs commentaires sur les articles du projet de loi, les rapporteurs les ayant suffisamment analysés avec autant de précision que de brio. Permettez-moi simplement de répondre à quelques interrogations et de rappeler les points essentiels que les socialistes entendent souligner dans le débat.

D'abord, les interrogations.

Ce texte serait-il sans intérêt faute de ressources nouvelles ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Si c'était le cas, on ne l'aurait pas présenté !

M. Bernard Carton. C'est oublier les décisions prises depuis 1982 : financement des plans locaux de l'habitat avec les P.O.S. et, aujourd'hui, mesures financières en faveur de la diversité de l'habitat, création d'une taxe spéciale d'équipement pour financer les acquisitions foncières, financements apportés aux contrats de ville, crédits pour les contrats D.S.Q., financement de « Banlieues 89 », financement de la prévention de la délinquance.

Tout cela traduit la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre une politique de la ville. Mais il serait souhaitable que le Gouvernement profite de ce débat pour confirmer tous ces engagements.

M. Robert Pandraud. Ah oui !

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Bernard Carton. En contractualisant, dans le cadre des plans locaux de l'habitat, les crédits du logement, à l'instar de ce qu'il fait déjà pour les contrats de ville, le Gouvernement pourrait ainsi montrer sa bonne volonté.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Tout à fait !

M. Bernard Carton. Ce serait une bonne chose, en particulier pour répondre à tous les détracteurs qui reprochent à ce projet de loi de ne prévoir aucun financement.

Deuxième interrogation : la loi sur la ville doit-elle être une loi sur l'aménagement du territoire ?

Faut-il qu'invariablement nous n'examinions que des lois fourre-tout ? N'oublions pas que plus de 75 p. 100 de la population française habite de nos jours en zone urbaine et que nous devons régler les graves problèmes de la ville. Il n'est pas possible de prévoir des dispositifs spécifiques pour les régler et de souhaiter en même temps les appliquer à d'autres problèmes. Les problèmes de la ville ne sont pas ceux de la campagne.

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Bravo !

M. Bernard Carton. Les problèmes du monde rural ne sont d'ailleurs pas uniquement liés à l'aménagement du territoire.

M. Patrick Ollier. Ceux-là ne vous intéressent pas beaucoup ! Il n'y a rien dans ce projet pour les agriculteurs !

M. Bernard Carton. En matière d'aménagement du territoire, mieux répartir les richesses, mieux répartir le développement économique est un premier pas. Apporter des réponses aux zones qui sont actuellement désertées par les agriculteurs, c'est penser en termes de réaménagement et prévoir l'entretien des espaces naturels et des ouvrages construits par ces hommes de la terre. Mais il s'agit d'un autre débat. Et je laisserai le soin à M. le ministre de l'aménagement du territoire de répondre sur les orientations qu'il entend donner à ces politiques différentes de celles qui doivent être menées pour la ville.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Absolument !

M. Bernard Carton. Restons sur les problèmes de la ville et ne cherchons pas à faire une loi fourre-tout !

De même qu'on ne peut - contrairement à une généralisation souvent exprimée par certains à cette tribune - légiférer pour toute la France en matière de logement, car les problèmes ne sont pas les mêmes en région parisienne et pour le reste de la France, de même une loi sur la ville doit se limiter à son objet et elle ne peut répondre en même temps aux questions posées par le monde rural.

Troisième interrogation, évoquée déjà par plusieurs orateurs : la loi sur la ville doit-elle être une loi d'orientation sur le logement ?

Tout le monde est conscient de la nécessité de revoir la législation relative au logement, en particulier le dispositif d'aide au logement de la loi Barre. Notre pays a connu une baisse significative de l'inflation ; les besoins en logement des Français ont évolué. Bref, les temps ont changé et il est nécessaire de proposer une réforme. Dans cette optique, le

Gouvernement a confié à une commission présidée par M. Lebégue le soin de réfléchir sur la fiscalité immobilière et de proposer des solutions.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Tout à fait !

M. Bernard Carton. Certains au sein de cette assemblée ne voient que par la construction de logements neufs. Ils oublient que les stocks de logements vacants sont actuellement importants : près de 100 000 logements locatifs privés sont retirés du marché tous les ans par leurs propriétaires. Il y a là un domaine inexploré et il faudra bien un jour s'interroger à ce sujet.

Mais je pense qu'il est trop tôt pour en débattre aujourd'hui. Laissons les organismes de concertation travailler et la commission mise en place aboutir à des conclusions. M. le rapporteur pour avis a d'ailleurs donné son point de vue sur l'évolution de la fiscalité immobilière. Ce sera un des grands enjeux de demain.

Cependant, une politique sociale du logement ne peut être menée sans demander aussi aux propriétaires privés d'être des partenaires à part entière. Aux avantages accordés par l'Etat doivent être liées des politiques de contractualisation. Rien n'est nouveau en la matière et l'Europe du Nord nous a montré l'exemple : l'investissement de l'Etat ou l'avantage fiscal est accompagné, en contrepartie, de négociations, qui mènent à une contractualisation. Je crains qu'au nom de privilèges acquis on continue à avantager les propriétaires, oubliant que l'un des buts essentiels visés par le projet de loi est d'ouvrir un droit au logement privé dans les villes pour les pauvres, en promouvant une nouvelle conception, une nouvelle contractualisation du logement.

Cette réforme, indispensable, viendra à son heure, mais elle ne peut figurer dans ce projet de loi d'orientation pour la ville.

Enfin, dernière interrogation : la loi doit-elle être une loi sur l'emploi, la formation, la jeunesse, l'éducation, sur tout un catalogue de revendications ?

M. Jean Tardito. Justifiées !

M. Bernard Carton. Les thèmes sont liés, c'est vrai, et les politiques doivent s'inscrire dans une même logique. Mais c'est l'œuvre d'un gouvernement tout entier que de mener une politique d'ensemble. Et nous ne pouvons que nous féliciter de cette volonté gouvernementale, par la présence d'un ministre de la ville et avec ce constant souci d'interministérialité, de vouloir régler tous ces problèmes.

Mais faut-il que les lois s'efforcent de tout résoudre ? Il y a un temps pour tout. Les actions peuvent se conjuguer. Il est inexact de prétendre qu'en présentant aujourd'hui un texte sur la ville le Gouvernement laisse de côté bien d'autres problèmes. Mais nous avons déjà légiféré dans des domaines qui rejoignent ceux que nous traitons aujourd'hui. Qu'il s'agisse de l'emploi, du traitement des fonctionnaires, de la politique des jeunes, des lois ont été votées par notre assemblée ou des textes réglementaires ont été pris par le Gouvernement qui vont dans le même sens que les dispositions dont nous discutons.

Telles sont les interrogations essentielles que le groupe socialiste se devait de poser. Mais nous attachons aussi un grand prix à débattre de certains points.

Première notion sur laquelle nous voulons porter une grande attention : la participation des habitants.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Très bien !

M. Bernard Carton. Nous souhaitons inscrire dans la loi - des amendements ont été déposés à cet effet - que les habitants participent, à tous les stades et à chaque étape, à la définition et à l'élaboration des politiques d'urbanisme et du programme local de l'habitat.

Le deuxième point à propos duquel nous serons très attentifs concerne l'habitat ancien dans les villes.

Pour nous, il ne peut y avoir de politique des grands ensembles sans réhabilitation des cœurs anciens des villes. Une politique harmonieuse doit gérer en même temps les problèmes des centres-villes et ceux des grands ensembles. Il convient donc de mettre en œuvre à la fois une politique de restauration de l'habitat ancien, grâce à une extension de la taxe additionnelle au droit de bail, et une politique d'habitat

social dans le cadre des O.P.A.H. Les opérations de réhabilitation menées dans les quartiers anciens ne doivent pas aboutir à une amélioration des rentes de situation, à une spéculation foncière et par là même à l'exclusion des plus pauvres.

Troisième point qui nous tient à cœur : la taille critique des communes ou des agglomérations dans le cadre des programmes locaux de l'habitat.

Fallait-il prévoir des dispositions particulières pour les communes de plus de 350 000 ou de plus de 200 000 habitants ? Le débat a été particulièrement animé, car nous ne souhaitons pas laisser à l'Etat un devoir d'arbitrage. Les agglomérations de plus de 350 000 habitants ont une taille qui nécessite en règle générale un P.L.H. Mais faut-il rendre obligatoire le P.L.H. pour toutes les communes qui ont entre 200 000 et 350 000 habitants ? Nous avons cherché une structure plus souple, plus harmonieuse, qui écarte toute idée d'obligation. Nous avons déposé des amendements, mais peut-être pourrions-nous trouver ensemble un accord sur une disposition qui vise à inciter, dans les agglomérations à forte croissance démographique, les communes qui n'ont pas fait d'efforts suffisants en matière de construction sociale à devenir des partenaires pour le programme local de l'habitat de l'agglomération.

Le quatrième point sur lequel nous entendons porter une grande attention a trait au volet foncier.

Il ne peut y avoir de rééquilibrage de l'habitat de la ville s'il n'y a pas maîtrise du foncier, et ce sur l'ensemble du territoire national. Mais c'est encore plus vrai en Ile-de-France, qui connaît actuellement une incontestable raréfaction des terrains à bâtir et une envolée manifeste des prix des terrains. Si nous voulons rendre aux plus démunis la possibilité d'habiter dans les villes, il faut agir sur le foncier.

C'est le sens des amendements que nous avons déposés sur la création des établissements publics fonciers et leur organisation, afin qu'ils soient efficaces, sur le droit de préemption, pour permettre en particulier la constitution de réserves foncières dans les Z.A.D. - mais il est proposé de changer la législation de ces zones -, sur les terrains appartenant à l'Etat, pour lui demander d'en libérer certains afin de permettre la construction de logements sociaux,...

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République. Très bien !

M. Bernard Carton. ... enfin, sur les changements d'affectation.

Le dernier point sur lequel nous serons très attentifs au cours de ce débat - mais qui pourrait en douter ? - concerne la suppression des Z.U.P. En effet, nous souhaitons non seulement changer les conceptions d'urbanisme, mais surtout instaurer, pour les « anciennes Z.U.P. », de véritables plans d'intégration qui répondent aux besoins essentiels de la vie sociale en milieu urbain et qui permettent de prendre en compte les activités économiques. Des compensations financières et fiscales devront être prévues. Elles ne devront pas se faire sur le dos des communes, qui supportent suffisamment de charges pour qu'on ne les oblige pas à faire face à de nouveaux sacrifices.

Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, la France nous regarde. Indignée, mais surtout inquiète par ce qui se passe dans les banlieues, elle attend que la représentation nationale assume ses responsabilités.

Mes chers collègues, nous avons donné cet après-midi un triste spectacle qui n'était pas digne de notre assemblée. (*Protestations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean Tardito. Pas nous !

Plusieurs députés des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française. Pas nous !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pas nous non plus !

M. Bernard Carton. Comme l'attendent les Français, nous pouvons nous rassembler au-delà des convictions légitimes de chacun sur ce texte de solidarité.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Que chacun prenne ses responsabilités !

M. Bernard Carton. Chacun doit prendre ses responsabilités.

Je veux croire que certains, grâce aux procédures parlementaires, n'ont pas cherché à tout prix à défendre des privilèges, des privilèges.

M. Eric Raoult. Oh !

M. Bernard Carton. Alors, ensemble, débattons au fond, recherchons les convergences et efforçons-nous de mettre en place un véritable droit de la ville. Les Français nous attendent. Ils nous regardent. Soyons dignes de nos responsabilités. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, je ne reviendrai pas sur les propos tenus à cette tribune cet après-midi par mon collègue Duroméa. Je voudrais plus particulièrement vous faire part de l'appréciation du groupe communiste sur la politique du logement social et ses conséquences sur le droit à la ville.

Longtemps, dans nos banlieues, la vie a été possible, dure aux travailleurs, mais possible parce qu'empreinte de fraternité et de solidarité. Mais, au fil des politiques qui se sont succédées, la ville, comme la société, a été déstructurée, remodelée, pour mieux répondre à la loi du profit.

Les lois Barre et Méhaignerie y ont grandement contribué en abandonnant l'aide à la pierre et en favorisant la spéculation et les hausses de loyer.

M. Jean Tardito. Très juste !

M. Louis Pierna. Le ministre de l'urbanisme et du logement, M. Quilliot, le reconnaissait en 1982 lorsqu'il signait avec ma ville un contrat global de réhabilitation de la cité du Clos-Saint-Lazare.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Tout à fait !

M. Louis Pierna. Que disait ce document ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je vous crois !

M. Louis Pierna. Ecoutez-bien : « Conformément aux engagements du programme présidentiel, le Gouvernement a fait connaître dès le mois de juin 1981 sa volonté d'abandonner la politique autoritaire du conventionnement qui a trop souvent pour effet de consolider la ségrégation sociale » et le contrat indiquait qu'il ouvrait la négociation sur deux points les plus sensibles : l'attribution des logements et la fixation des loyers permettant l'accès des familles modestes à des logements décents, tout en améliorant l'équilibre sociologique.

M. Eric Raoult. Promesses, promesses !

M. Louis Pierna. Où en est-on aujourd'hui dans ce quartier ?

La réhabilitation s'achève. Les loyers ont augmenté de 50 à 60 p. 100. Le conventionnement a accéléré le processus de ghetto, de la misère au lieu de le stopper. Nous comptions alors à l'école Romain-Rolland 46 p. 100 d'enfants non métropolitains, il y en a aujourd'hui 82 p. 100.

Quant à l'attribution des logements, dans le meilleur des cas, la ville dispose d'un contingent de 20 p. 100 et parfois rien, comme c'est le cas à la cité du Moulin-Neuf où le propriétaire, la Semidep, peut m'écrire : « Les attributions de logements sont opérées pour les bénéficiaires d'un droit de réservation et d'un droit de suite. Pour ce qui concerne Stains, ces droits sont exercés par la Ville de Paris. »

Dans ma ville, le nombre de demandeurs de logements grandit : 810 en 1989, 1 138 en 1990, plus de 1 200 en 1991. Il fallait attendre en moyenne trois ans en 1989, il faut aujourd'hui cinq ans et plus pour obtenir un logement. Nous n'arrivons pas à donner un logement aux enfants de nos habitants. Nous avons près de 70 p. 100 de logements sociaux. Et puis le logement social ne garantit plus le droit à l'habitat pour chaque citoyen. Je constate, par exemple, que plus de 40 p. 100 de nos demandeurs de logements ne disposent pas du minimum de ressources exigé par les organismes H.L.M.

Par ailleurs, il est courant de voir aujourd'hui des familles consacrer 30 à 40 p. 100, voire plus, de leur budget au paiement du loyer.

Avec de tels taux d'efforts, l'endettement est souvent inévitable et c'est ainsi que, sur le seul patrimoine de l'office départemental, qui compte 6 000 logements dans ma ville, 45 p. 100 des locataires sont en situation de retard de paiement.

On dénombre actuellement 146 procédures d'expulsion. Au Blanc-Mesnil, autre ville de ma circonscription, 700 familles sont menacées d'expulsion. Ces situations ne sont pas exceptionnelles. Ce sont des photographies de la réalité.

Monsieur le ministre, lors de la discussion budgétaire, mon collègue Duroméa faisait remarquer que les 75 000 P.L.A. prévus étaient une fois de plus loin de correspondre aux besoins nationaux, puisque représentant, à peu près, la seule demande de l'Ile-de-France. Et il en est de même pour l'accession sociale à la propriété. Les prêts P.A.P. sont peu accessibles et sont peu consommés, ce qui a permis leur réduction d'année en année.

Il en est de même pour les crédits PALULOS. En effet, ces derniers ne répondent en aucune manière aux financements nécessaires.

Un autre exemple local le démontre fortement : pour réhabiliter la cité de la Prêresse, l'Etat accorde des crédits PALULOS à hauteur de 0,76 p. 100 et le ministère m'indique « que les services de l'Etat ont eu pour souci de favoriser le lancement de la deuxième phase des travaux et ont pour cela proposé de faire appel aux crédits mis en place par la région ».

Le ministère ajoute que l'augmentation des loyers à prévoir serait de 51 p. 100 ! Le niveau des loyers paraît acceptable, ajoute-t-il, puisqu'il reste inférieur de 15 p. 100 au plafond autorisé. Alors, je vous renvoie au pourcentage que j'ai cité tout à l'heure : 51 p. 100, c'est énorme !

C'est une position cynique, je le crois. Ce n'est pas comprendre ce qu'est la vie réelle dans nos cités, et que je viens de décrire en parlant de retards de paiement de loyers et des expulsions.

En considérant le logement comme une valeur spéculative, on en a fait un élément essentiel du renforcement des inégalités. Certes, je n'oublie pas les responsabilités de la droite dans ce domaine. Mais vous n'avez pas remis cela en cause, je viens de le démontrer. Au contraire, je pourrais dire que l'évolution s'est accentuée. C'est ce que j'appelle la hiérarchisation des loyers et des habitations. Aussi, à des logements de seconde zone, correspondent des populations défavorisées, et à des logements en centre-ville, de qualité, mais soumis aux lois de la spéculation, des populations plus aisées. C'est inadmissible.

La spéculation, la ségrégation par l'argent, favorisées par les désengagements financiers de l'Etat en matière de logement, entraînent ainsi une grave pénurie de logements sociaux locatifs et rendent irréalisable le désir légitime d'accession sociale à la propriété.

Nous avons déposé une proposition de loi contre la spéculation foncière et immobilière, et il ne tient qu'à vous de la faire discuter, ou tout au moins d'en retenir un certain nombre d'éléments. Ce serait un moyen autrement efficace que les petites mesures qui nous sont proposées et qui ne résolvent pas grand-chose.

Lorsqu'il a fallu construire, après la guerre, des centaines de milliers de logements sociaux, ceux-ci étaient, quoi qu'on en dise, de bonne qualité pour l'époque, et ils correspondaient aux besoins des populations car ils accueillaient différentes catégories d'habitants.

C'est un devoir pour notre société et une responsabilité de l'Etat d'intervenir afin que, tant en matière de construction que de réhabilitation, nos concitoyens puissent disposer de logements de bonne qualité, spacieux, bien isolés techniquement et acoustiquement, et situés dans un environnement correct, par exemple avec des commerces, des équipements publics, des moyens de transports satisfaisants, des activités économiques, bref avec un bon cadre de vie.

Depuis une quinzaine d'années, en refusant d'inscrire les crédits nécessaires, l'Etat a laissé se dégrader ces logements et n'en a pas autorisé le renouvellement suffisant.

Cela a contribué à faire partir ceux qui disposaient de revenus acceptables vers le marché libre et la spéculation, et j'ai déjà abordé la question des attributions qui s'effectuent pour une grande partie en dehors de tout droit de regard des maires.

Il faut, monsieur le ministre, modifier cela si vous voulez vraiment que la vie sociale puisse se développer harmonieusement.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Louis Pierna. Et puis, il y a le cas des villes qui ne construisent pas ou pas assez de logements sociaux sur leur territoire, et qui renvoient les demandeurs vers les logements sociaux existants, ce qui ne fait qu'accentuer les problèmes.

Lors de la discussion de la loi Besson, vous aviez déjà fait un pas, soutenu par les députés communistes, pour que les villes ayant moins de 20 p. 100 de logements sociaux soient dans l'obligation d'en construire.

Par le présent texte, vous réaffirmez cette obligation et nous l'approuvons, bien que nous pensions que trop de dérogations, d'échappatoires sont encore permises. Mais nous prenons acte de cette volonté et nous jugerons en fonction des résultats.

Mais il ne faut pas que vous empêchiez des communes ayant déjà des logements sociaux et qui ont approuvé un plan local de l'habitat ou un programme municipal d'en construire d'autres si elles ont des projets et d'importantes demandes en la matière. Il faut que ces villes aient les moyens d'y répondre.

J'aimerais que vous affirmiez ici même ce droit et que vous le confirmiez lors de la prochaine loi des finances en abondant les dotations correspondantes.

Il est, en effet, temps de réaffirmer, de redynamiser la politique du logement social. Il faut que cesse le désengagement financier de l'Etat et je vous suggère de vous reporter à notre autre proposition de loi instaurant le droit au logement.

Nous voulons mettre un terme à une législation qui impose qu'un logement neuf ou réhabilité ait un loyer élevé.

Dans le titre II de notre proposition de loi, nous définissons notamment les conditions de développement d'une offre suffisante de logements sociaux, car, pour combattre la spirale de la hausse, le développement de l'offre constitue une politique efficace, et on ne peut guère compter sur le privé pour cela.

Il faut donc construire 150 000 logements locatifs sociaux par an et en réhabiliter 200 000, également par an, car la construction à faible dose ne règlera en aucune manière le problème des demandeurs de logements, ni le problème des expulsions.

Il faut donc construire des logements sociaux pouvant accueillir toutes les catégories de population. Mais il faut donner des moyens aux offices H.L.M., et le remboursement de la T.V.A. sur les investissements serait une bonne chose, comme serait une bonne chose la baisse des taux d'intérêt : 1 p. 100 de baisse se traduirait, en effet, par 10 p. 100 de moins sur la quittance de loyer.

Il faut aussi que ces logements soient de qualité, que leurs loyers et charges ne dépassent pas une certaine fraction des revenus des ménages et ne soient plus le premier poste d'un budget.

A cet égard, la revalorisation des prestations d'au moins 15 p. 100 faciliterait l'atteinte de cet objectif.

Et puis, il faut abroger les lois Barre et Méhaignerie, responsables des ghettos et du mal-vivre. C'est, je le rappelle, M. Castro, le responsable de « Banlieues 89 » qui considère le conventionnement comme une « catastrophe technocratique qui fragilise les personnes et ne garantit pas la stabilité dans le logement ».

Ce serait une vraie mesure pour régler le problème des banlieues, une mesure populaire permettant au logement social d'affirmer un véritable droit à la ville.

Et si, en même temps, des dispositions sont prises pour augmenter le pouvoir d'achat des familles, favoriser la formation des jeunes, relancer l'industrie et la création d'emplois près des villes et des cités - et parfois on a quelques difficultés pour faire avancer nos projets -, alors, on ne parlera plus du malaise des banlieues. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Gilles de Robien.

M. Gilles de Robien. Monsieur le ministre d'Etat, c'est avec la formule « Un nouvel élan » que le Président de la République a présenté l'arrivée du Premier ministre et la for-

mation d'un nouveau gouvernement. On peut aujourd'hui se demander si c'est vraiment une réponse à cette incantation du « nouvel élan » que vous nous proposez avec votre projet de loi d'orientation pour la ville.

C'est un beau sujet qui doit être une priorité gouvernementale. Hélas, les six derniers mois montrent à quel point il est d'urgent d'agir après des années d'indifférence que seuls des événements dramatiques ont su réveiller.

La politique de la ville est un vaste problème qui ne peut être ramené au seul problème du logement et les solutions urgentes à mettre en œuvre ne se trouveront pas avec des contraintes foncières et financières. La situation est grave, elle mérite autre chose qu'une aumône - même appelée « dotation sociale urbaine » - ou qu'un texte, celui d'aujourd'hui, qui, si les calculs des experts sont bons, atteindra ses objectifs d'équilibre urbain autour de l'an 2100.

Mme le Premier ministre a beaucoup parlé pendant le week-end. Elle a évoqué le rôle de l'école et de la formation pour combattre le chômage, source essentielle du mal de vivre et du désespoir dans les cités ghettos.

M. Michel Lambert. Elle avait raison !

M. Gilles de Robien. Oui, elle a raison d'en parler ! Le projet de loi d'orientation pour la ville était l'occasion d'agir. C'est une occasion perdue.

Mme le Premier ministre a beaucoup parlé aussi de politique industrielle et de l'emploi. Et elle a raison d'en parler. Le débat d'aujourd'hui aurait pu évoquer les investissements créateurs d'emplois dans ces espaces défavorisés. C'est encore une occasion perdue.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Cela n'a rien à voir avec le projet !

M. Gilles de Robien. Ce n'est pas un projet de loi d'orientation pour la ville qui nous est aujourd'hui présenté, monsieur le ministre d'Etat. C'est simplement un mauvais répertoire de réformes sur le logement (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) et seulement sur le logement.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Faites des propositions !

M. Gilles de Robien. Je vais en faire, si vous avez la patience de m'écouter.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. J'essaye !

M. Gilles de Robien. Qui peut croire que ce texte « croupon » sur le logement (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) suffira à faire oublier aux habitants qu'ils sont au chômage, que les équipements collectifs sont insuffisants, que les services publics disparaissent les uns après les autres ? Qui peut croire que ces gens oublieront que l'école de leurs enfants est plus que jamais inégalitaire par manque de moyens, qu'eux aussi, sans formation adéquate, ils connaîtront le chômage à vie et peut-être aussi le désespoir ? Croyez-vous que cette loi va leur permettre de croire à leur avenir ?

Et surtout, l'ampleur des problèmes soulevés quotidiennement dans les zones urbaines en difficulté souligne bien la nécessité de prévoir des vraies solutions pour les implantations d'entreprises, pour favoriser la formation et l'emploi et dynamiser la renaissance des services publics.

Bien sûr qu'il faut parler du logement ! Le constat est accablant.

Je me souviens des incantations du candidat François Mitterrand au moment de l'élection présidentielle de 1981, qui disait qu'il fallait construire plus de 500 000 logements en France.

M. Robert Pandraud. Il avait raison !

M. Gilles de Robien. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Nous sommes passés en dessous de la barre des 320 000. Oui, François Mitterrand, candidat, avait raison.

L'accession à la propriété, monsieur le ministre d'Etat, qui concernait 120 000 personnes encore en 1980 n'en concerne plus que 50 000 aujourd'hui. Quant aux logements locatifs H.L.M., au lieu de 60 000 chaque année, il n'y en a plus que 50 000.

M. Bernard Carton. Allez voir ce que font vos amis libéraux en Grande-Bretagne !

M. Gilles de Robien. Parlons aussi de la dégradation du parc qui aggrave encore ce bilan du désengagement de l'Etat. Il faut donc reconsidérer la construction de logements, surtout de logements sociaux, et la relancer. Pour dégager de nouveaux moyens à cet effet, il faut accroître l'incitation des investisseurs privés et organiser la solidarité.

Quelles incitations ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je les attends !

M. Gilles de Robien. Je vais vous en proposer tout de suite, monsieur le ministre d'Etat !

M. Bernard Carton. Ah ! Quand même !

M. Gilles de Robien. Prévoyons la déductibilité des investissements réalisés dans la construction de logements sociaux. Ensuite, pour améliorer l'habitat social existant, aidons les habitants à en devenir les propriétaires. Incitons aussi des investisseurs extérieurs à venir, assouplissons les règles d'accès à la propriété du logement social, accordons des aides financières, dont d'importantes remises sur le prix de vente, ouvrons la propriété du parc social local existant aux investisseurs privés en leur permettant de déduire le montant des investissements réalisés. Ce qui est bon pour les départements et territoires d'outre-mer peut l'être aussi pour l'Hexagone ! Cette politique de déduction fiscale des investissements a réussi en Guadeloupe ou à la Martinique. Proposons les mêmes déductions fiscales dans l'Hexagone.

M. Bernard Carton. Vous n'avez rien compris !

M. Gilles de Robien. Il n'y a pas de raison que ce qui a réussi ailleurs ne réussisse pas ici.

M. Robert Le Foll. La défiscalisation des investissements immobiliers dans les D.O.M. ne concerne pas le logement social !

M. Gilles de Robien. Je fais des propositions concrètes. Cela a l'air de vous émouvoir...

M. Michel Lambert. Ce sont des incantations !

M. Gilles de Robien. Peut-être n'osez-vous pas les reprendre à votre compte. Elles seront reprises un jour, lorsque la France sera tombée encore plus bas et que vous y serez obligés, ou nous-mêmes, quand nous rebondirons et reviendrons à votre place !

Prévoyons des mesures fiscales favorables aux propriétaires fonciers de logements sociaux de fait - les vieux centres urbains, les logements sous régime de la loi de 1948 - qui acceptent, bien sûr, de ne pas en modifier le régime.

On peut aussi mettre en place des programmes de construction de logements sociaux afin d'en rééquilibrer la répartition géographique à travers le département ; mais ces programmes devraient être élaborés avec le conseil général, en concertation avec les communes, dans l'esprit des lois de décentralisation et non sous l'autorité du pouvoir central et du préfet.

M. Michel Lambert. Ah, d'accord !

M. Gilles de Robien. D'accord ?

M. Michel Lambert. C'est un « d'accord » dubitatif !

M. Gilles de Robien. Ce projet ne devrait pas non plus escamoter les problèmes de l'entreprise et de l'emploi.

Nous le savons, les zones défavorisées souffrent en premier lieu du chômage. Pourquoi donc ne pas chercher de vraies solutions ? Elles existent.

Par exemple, il est nécessaire de développer de nouveaux moyens de lutter contre le chômage, notamment chez les jeunes. Vous bénéficiez, à Dunkerque, monsieur le ministre d'Etat, d'une zone privilégiée avec des déductions fiscales. Pourquoi ne pas imaginer dans les villes, la création, dans les quartiers les plus défavorisés, de « zones de développement économique des quartiers » avec des possibilités d'exonération fiscale en faveur des petites entreprises, des artisans, des professions libérales qui accepteraient d'y installer leur siège social, leurs petites unités de production ou simplement leur cabinet ou leur commerce ?

M. Bernard Carton. C'est justement ce qui n'est pas prévu dans les zones d'entreprises !

M. Gilles de Robien. Dans un souci de simplification des formalités administratives pour les nouvelles entreprises qui s'installent dans les zones ainsi créées, on pourrait aussi créer un guichet unique pour toutes ces formalités.

Pour permettre l'implantation des entreprises dans les zones concernées, les organismes de gestion de l'habitat social pourraient offrir aussi des locaux à la location ou à l'achat. Par autorisation spéciale, les rez-de-chaussée des immeubles H.L.M., souvent délaissés, doivent pouvoir être destinés à des activités professionnelles. Pour favoriser la pépinière d'entreprises industrielles, la construction de locaux neufs doit être permise par l'utilisation du bail à construction. Pour favoriser l'embauche locale par les entreprises, le guichet unique doit également avoir vocation à promouvoir, auprès des entreprises des zones défavorisées, des mesures d'aides à la création d'emploi et à les décharger des obligations permanentes pesant sur les employeurs.

Ce projet de loi ne devra pas non plus escamoter les problèmes de l'entreprise et de la formation. Je l'ai dit, le chômage est la principale cause du mal des banlieues, bien plus encore que le logement. Les jeunes cassent les vitrines, parfois, parce qu'ils sont chômeurs. Ils sont chômeurs parce qu'il existe souvent une grave inadéquation entre les qualifications réelles et les qualifications demandées par les entreprises. Si l'on ne remédie pas à cette situation il n'y aura pas de solution durable pour les quartiers défavorisés et leurs populations.

Pourtant des solutions existent. Par exemple, monsieur le ministre d'Etat, on pourrait créer davantage de filières de formation en liaison avec les employeurs et mettre en place un service public de l'éducation nationale spécialement adapté à ces zones : établissements de petite taille, primes offertes aux enseignants, renforcement des Z.E.P., en nombre et en moyens.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est déjà le cas !

M. Gilles de Robien. Invertissons aussi la proportion de la durée des stages pratiques et de l'enseignement théorique donné aux jeunes scolarisés dans des cycles techniques.

M. Bernard Carton. Vous avez toujours été contre !

M. Gilles de Robien. Alors qu'il y a aujourd'hui deux tiers d'enseignement théorique pour un tiers d'enseignement pratique, il faudrait avoir, demain, deux tiers d'enseignement pratique pour un tiers d'enseignement théorique. Cela réussit dans d'autres pays, comme l'Allemagne, vous le savez, mon cher collègue.

Avec ce projet de loi, l'Etat veut contraindre. Or, que fait-il dans ces quartiers, monsieur le ministre d'Etat ? Il est le premier déserteur des banlieues.

M. Jacques Toubon. Absolument !

M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis. C'est une formule !

M. Gilles de Robien. Il n'est ni normal ni logique que l'Etat soit le premier à démissionner devant les difficultés. Il doit remplir son rôle d'intérêt général en offrant de véritables services publics aux citoyens et montrer l'exemple en investissant dans les services publics déconcentrés. Nous attendons toujours, monsieur le ministre d'Etat, les premiers effets de la décision du C.I.A.T. du 5 novembre 1990. Combien d'administrations ont-elles obtempéré à ses décisions ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Cela vient...

M. Gilles de Robien. Je propose que l'on dresse rapidement un bilan et j'aimerais que vous nous donniez des résultats en termes d'emplois, en termes de mètres carrés, en termes de personnes occupées dans les quartiers défavorisés. Par exemple, combien de fonctionnaires remplissent maintenant dans les quartiers défavorisés de nos banlieues ou des villes les fonctions qu'ils occupaient précédemment dans la région parisienne ou à Paris ?

De nombreuses autres mesures concrètes peuvent être prises. C'est une question de volonté de la part des pouvoirs publics : renforcement des effectifs de la police nationale,

laquelle démissionne souvent et refuse d'aller dans certains quartiers difficiles ; accroissement du nombre des établissements postaux car, aux services de la poste traditionnelle, s'ajoute un service financier ; création de centres d'assistance juridique ; développement de centres d'assistance sociale ; dotations en capital pour les municipalités afin qu'elles puissent ouvrir des mairies annexes offrant tous les services essentiels à la population.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est le travail des municipalités, nous n'avons pas à les suppléer !

M. Gilles de Robien. Il faut mettre à leur disposition des moyens financiers nouveaux.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Pourquoi ?

M. Gilles de Robien. Ainsi, pourquoi ne pas imaginer que les services préfectoraux ou les sous-préfectures puissent opérer une certaine déconcentration dans les quartiers difficiles où le service serait donné sur place aux populations ayant le plus de mal à se déplacer ou connaissant certaines difficultés pour se rendre dans les grands bâtiments traditionnels centraux ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Qu'est-ce qui interdit aux maires de le faire ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est le boulot de la mairie.

M. Gilles de Robien. A ma connaissance, monsieur le ministre d'Etat, ce n'est pas encore celui des préfetures !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. La création de mairies annexes, c'est l'affaire du maire !

M. Gilles de Robien. Je voudrais terminer, monsieur le ministre d'Etat, sur le rôle de l'Etat dans les politiques d'accompagnement.

Il faut être conscient du fait que les problèmes posés par une politique de la ville touchent à tous les domaines et pas simplement aux problèmes du logement. C'est tromper l'électeur que de qualifier le texte en discussion de projet de loi d'orientation pour la ville, alors qu'il ne concerne que le logement.

M. Eric Raoult. Exactement !

M. Gilles de Robien. On trompe ; on essaie encore de faire un effet médiatique. En fait on engendre tout simplement la déception, voire le désespoir.

A quoi sert d'évoquer les problèmes si vous ne traduisez jamais vos déclarations par des mesures politiques concrètes, fermes et volontaires : maîtrise de l'immigration, sécurité publique assurée, notamment ? Les pouvoirs publics doivent mener une politique de véritables contrôles aux frontières, de répression de l'immigration clandestine, problème qui ne peut être résolu par des naturalisations massives. Vous savez qu'il s'agit de l'une des causes profondes de malaise dans les quartiers concernés.

Le Gouvernement doit utiliser tous les moyens pour mettre en place une politique de prévention, au lieu de se borner à utiliser la force publique pour réprimer.

Il appartient également aux pouvoirs publics d'utiliser à bon escient les moyens législatifs pour encourager le développement des peines de substitution. En effet, la petite délinquance peut être traitée d'autant mieux que la sanction répond à un intérêt général et présente en même temps un intérêt pédagogique.

Monsieur le ministre d'Etat, ces propositions n'ont pas la prétention d'être exhaustives. Elles ne représentent qu'un train minimal de réformes afin d'éviter que notre pays ne connaisse, dans les temps prochains, une très grave crise de société.

Je sais pertinemment que les mesures que je viens d'énoncer nécessitent la mise en œuvre d'importants moyens financiers.

M. Bernard Carton. Et voilà !

M. Gilles de Robien. Cela est évident, monsieur le député, et puisque vous semblez vous émouvoir du manque de moyens financiers, je vais vous donner au moins un exemple. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

En effet l'Etat est actuellement incapable de les trouver. Cette incapacité met en évidence une impasse budgétaire qui résulte du dogme présidentiel : la règle absolue d'immobilisme et de conservatisme, le dogme du « ni-ni ».

Ce dogme du « ni-ni » se traduit surtout, pour les populations des banlieues, par « ni espoir, ni progrès ».

M. Charles Ehrmann. C'est exact !

M. Gilles de Robien. Il existe une solution : dénationaliser les entreprises afin de pouvoir apporter de nouveaux capitaux à l'action publique là où elle en manque le plus. Il s'agit d'un gisement fantastique de financement et les pouvoirs publics n'ont pas le droit de s'entêter à respecter un dogme de papier et de priver ainsi les Français les plus défavorisés du droit de vivre dans un environnement urbain de qualité. Toute autre démarche risquerait d'entraîner, dans les temps prochains, notre pays vers une très grave crise de société. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Toubon, qui respectera, je le souhaite, un peu mieux son temps de parole que M. Gilles de Robien.

M. Eric Raoult. Vous êtes un libéral !

M. le président. Il a d'ailleurs été accru de cinq minutes.

M. Patrick Ollier. Cela nous fait plaisir.

M. le président. Vous avez donc la parole pour quinze minutes, monsieur Toubon.

M. Jacques Toubon. Je ne compléterai que par quelques observations de caractère politique les exposés complets, excellents, présentés cet après-midi par mes collègues Michel Giraud et Robert Poujade. Ils ont parfaitement expliqué ce que l'opposition pense de ce projet de loi, ce qu'elle critiquera et ce qu'elle proposera.

Pour commencer mon propos, je rappellerai certaines déclarations faites dimanche dernier.

Je cite la première : « 20 p. 100 de jeunes au chômage, après seize ans, qui ne savent pas quoi faire, et cassent, voudraient être reconnus en ayant un métier, et voudraient faire quelque chose de leur vie. »

M. Gérard Gouzes. Tous les jeunes chômeurs ne cassent pas !

M. Jacques Toubon, président de la commission des lois. Cette déclaration est de Mme Cresson, récent Premier ministre.

L'autre parle de « défaillance de l'Etat » et d'« effet du chômage » à propos des événements de Mantes-la-Jolie : elle est du ministre de la justice, M. Nallet, depuis un peu plus longtemps au Gouvernement.

On a également vu revenir au Gouvernement, au poste de ministre de l'équipement et du logement, Paul Quilès, sous le premier règne duquel, dans le même ministère, le nombre de logements construits dans notre pays est revenu au niveau de ce qu'il était en 1955, c'est-à-dire trente ans plus tôt.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Vous réglez des problèmes parisiens !

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Ce n'est pas une campagne municipale !

M. Eric Raoult. « Quilès, tendresse ! »

M. Jacques Toubon. En l'occurrence j'évoque le ministre de l'équipement et non le conseiller du 13^e arrondissement. Le Président de la République l'a nommé ministre de l'équipement et s'il avait un autre portefeuille je parlerais d'un autre ministre. En fait, il a été nommé au même poste pour la deuxième fois et il vaudrait mieux, pour les Français, qu'il réussisse mieux la deuxième fois que la première !

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Ce sont des vœux ! (*Sourires.*)

M. Eric Raoult. Sinon il va perdre sa circonscription !

Mme Françoise de Panafieu. Croyez-bien que nous ne sommes pour rien dans sa nomination !

M. Jacques Toubon. Je veux ainsi démontrer - et c'est pour cela que je tiens un propos politique - ...

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Politicien !

M. Jacques Toubon. ... que vous êtes responsables de la situation que nous connaissons aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Je voudrais que l'on cesse de répéter que la responsabilité de cette crise est également partagée, de manière gentille et bienveillante, par tout le monde. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis. M. Poujade a dit l'inverse !

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Qui a construit ces grands ensembles ?

M. Jacques Toubon. Il y a dix ans que vous êtes au Gouvernement.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Qui a construit Sarcelles ?

M. Eric Raoult. Et Canacos !

M. Jacques Toubon. Or, depuis dix ans, la situation dans nos villes et dans ce qu'on appelle aujourd'hui les quartiers défavorisés s'est fortement dégradée.

M. Louis Pierna. Et la loi Barre-Méhaignerie ?

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Il fait de la politique politicienne !

M. Eric Raoult. Ils sont amnésiques !

(*A ce moment, M. André Billardon remplace M. Georges Hage au fauteuil de la présidence.*)

PRÉSIDENTE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

M. Jacques Toubon. Les chiffres relatifs au nombre de logements construits sont accablants. Ils démontrent une réduction à tous les niveaux - physique, qualitatif, financier - de l'effort fourni et des résultats obtenus, c'est-à-dire du nombre de logements neufs disponibles chaque année pour loger les Français. Je prendrai le seul exemple de la région Ile-de-France, pour montrer à quel point la responsabilité de l'Etat est engagée.

A Paris, la construction d'un mètre carré d'H.L.M. coûte 15 000 francs ; il faut donc environ un million de francs pour réaliser un appartement. A Aubervilliers, ce coût, un peu moins élevé, se situe aux alentours de 13 000 francs, et il en va de même dans toutes les communes situées à moins de vingt kilomètres de Paris. Vous ne pouvez donc pas me reprocher de choisir des exemples dans le 8^e, le 16^e ou le 13^e arrondissement.

La construction d'un logement d'H.L.M. coûte donc entre 800 000 francs et un million. Sur ce total, l'Etat offre 400 000 francs de prêts et 45 000 francs de subventions. Cela signifie qu'actuellement l'une des responsabilités essentielles de l'Etat est assurée à moins de la moitié dans ce qui représente globalement le sixième de la France. Telle est la réalité ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Monsieur le ministre d'Etat, vous pourrez élaborer autant de lois que vous le voulez y compris sur la D.S.U., vous pourrez prendre toutes les mesures coercitives que vous voudrez : tant que vous refuserez d'affronter la réalité en face - à Lyon, elle montre un coût de 12 000 à 13 000 francs le mètre carré - tant que vous ne prendrez pas en compte la réalité des grandes agglomérations, tant que vous n'aurez pas décidé soit que le logement n'est plus une compétence exclusive de l'Etat, soit qu'il le reste et qu'il faut le financer large-

ment à 70 ou 80 p. 100, comme cela devrait être de règle, vous n'aurez rien fait pour régler les problèmes de nos villes ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Bernard Carton. C'est la spéculation foncière qui fausse tout. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Louis Goasduff. Monsieur Carton, vous avez suffisamment mal parlé tout à l'heure ! Ecoutez ceux qui parlent bien !

M. Jacques Toubon. En matière d'éducation et de formation, chacun le sait, les chiffres sont accablants : alors que nous dépensons un tiers de plus que nos amis allemands, nous avons quatre fois plus de chômeurs entre seize et vingt-cinq ans.

M. Jean-Louis Goasduff. C'est vrai !

M. Jacques Toubon. Telle est, en 1991, la réalité de la France gouvernée par un gouvernement socialiste depuis dix ans ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Rudy Salles. C'est accablant !

M. Jacques Toubon. M. Jospin obtient parfois du Gouvernement des milliards supplémentaires, ce qui contribue depuis trois ans à faire progresser nos dépenses plus vite que l'inflation et à nous placer dans la situation budgétaire que nous connaissons en 1992, c'est-à-dire avec des problèmes insolubles. Or, monsieur le ministre d'Etat, vous qui vous occupez de la ville, des banlieues, des quartiers défavorisés, pouvez-vous nous indiquer quel volume de cette manne profite aux zones où vous voulez agir ?

M. Germain Gengenwin. Très bonne question !

M. Jacques Toubon. Pour le plan d'urgence de 4 milliards, on a constaté une fantastique déperdition dans tous les tuyaux qui vont de la rue de Grenelle jusqu'à nulle part ! Ainsi, nombre de lycées n'ont pas encore vu la couleur de ces crédits.

Monsieur le ministre d'Etat, votre ministère est, par excellence, celui de la réforme, non pour « piquer » un petit morceau de droit de préemption à des maires, mais pour enlever à M. Jospin une grande part d'un pouvoir qui nous a amenés là où nous en sommes ! Voilà ce que devrait être le ministère Delebarre ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Pourquoi vous énervez-vous comme cela ? Restez calme ! Vos propos n'ont pas plus de poids parce que vous criez !

M. Jacques Toubon. La défaillance du gouvernement socialiste est identique en matière de transport et d'aménagement du territoire. Que je sache, c'est vous qui avez ramené le programme de construction d'autoroutes de 300 à 100 kilomètres par an. Que je sache, c'est à cause de vous que le T.G.V.-Auvergne et le T.G.V.-Est sont en retard. Et ce n'est pas parce que vous avez publié la carte des T.G.V. de l'an 2025 que les habitants de Clermont-Ferrand et de Strasbourg auront plus rapidement le T.G.V. qu'ils attendent.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Jacques Toubon. Qui a quasiment asséché les primes d'aménagement du territoire ? C'est vous !

Faute de moyens, vous ne pouvez mener l'indispensable politique globale de l'équilibre de la France qu'il vous appartient d'autant plus de conduire que vous êtes également chargé de l'aménagement du territoire.

Que dire de la situation qui prévaut en matière d'insécurité ? L'autorité de l'Etat est bafouée en permanence et l'impunité des coupables est constatée par des millions et des millions de Français.

Tout cela se conjugue avec la confrontation entre la culture française et celle des immigrés.

Monsieur le ministre d'Etat, est-il bien utile d'engager l'action que vous préconisez - comme l'a indiqué Michel Giraud dès le début de son propos, nous vous créditions de bonnes intentions - alors qu'une bonne partie des ministres, voire le Gouvernement tout entier, organisent en fait un troisième degré de juridiction en matière de demande de droit d'asile, un degré de juridiction sociale et politique ?

C'est maintenant en manifestant dans la rue et en faisant la grève de la faim que l'on obtient le droit d'asile. Si vous cédez ainsi aux pressions, à combien l'accorderez-vous demain ? Cinquante personnes, trois mille ? Monsieur le ministre d'Etat, il faut dire à Bianco, à Kouchner et aux autres d'arrêter !

Dites-leur : « Que voulez-vous que je fasse dans les quartiers défavorisés, moi Delebarre, si vous agissez en matière de droit d'asile comme au cours du dernier week-end ? » Voilà la réalité de la politique de la ville dans notre pays. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Bernard Carton. Allez le dire à l'abbé Pierre ! *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Mme Françoise de Panafieu. Soyez un peu courageux ! Dites-le vous-même ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Dites-nous donc ce que vous pensez de l'abbé Pierre !

M. Eric Raoult. Si Mme Cresson les voyait !

Mme Françoise de Panafieu. Ce sont des ectoplasmes !

M. Jacques Toubon. Mes chers collègues, ceux qui sont députés de telles circonscriptions savent fort bien que l'on doit dessiller tous les regards idéologiques pour voir la réalité en face. Dans ces quartiers, dans ces villes, dans ces banlieues se crée un nouveau tiers état. En effet, une partie de notre population est privée des droits dont jouissent les autres habitants du pays, mais dont sont privés beaucoup de gens à travers le monde pour le sort desquels on mène des campagnes. Les intéressés sont privés du plus élémentaire des droits, celui d'aller et de venir à sa guise, en toute liberté et en pleine sécurité. Ce nouveau tiers état ne voit s'exprimer que des minorités et supporte de plus en plus mal que de vastes portions de notre territoire national ne soient plus soumises à la loi républicaine.

J'ai entendu les propos tenus par le garde des sceaux dimanche. Je suis pleinement d'accord avec lui pour qu'il donne les instructions annoncées. Il a évoqué une véritable politique pénale alors que l'on nous fait tant d'histoires quand on veut essayer de couper le cordon ombilical qui lie le parquet et le Gouvernement. Les propos de M. Nallet correspondent vraiment au boulot du Gouvernement et j'espère qu'ils seront suivis d'effets, en tout cas autant que les interventions du pouvoir dans certaines affaires. *(Murmures sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est médiocre !

M. Eric Raoult. Pas du tout !

M. Jacques Toubon. Connaissez-vous beaucoup d'instructions du Gouvernement qui aient été suivies d'effets dans ce domaine ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Monsieur Toubon, ce que vous dites-là est médiocre et vous le savez !

Mme Françoise de Panafieu. Non !

M. Jacques Toubon. Monsieur le ministre d'Etat, est-ce tout ce que vous avez à répondre ?

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je constate !

M. Jacques Toubon. Ainsi que je vous l'ai indiqué depuis le début, tout comme lors de l'examen du projet de loi sur le D.S.U., je croyais que vous étiez au Gouvernement pour faire un vrai boulot. Or je vois que vous vous contentez d'agiter les bras. Ce n'est vraiment pas ce que les Français attendent.

(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Je suis là pour vous écouter. Je vous écoute, mais je trouve vos propos médiocres !

M. Jacques Toubon. Ce nouveau tiers état exprime une protestation, un besoin de justice. C'est de ça, monsieur le ministre d'Etat, qu'il faut s'occuper, vous et nous, car d'autres s'en occupent mieux que vous et mieux que nous et c'est un grand danger pour notre pays.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Vous les favorisez régulièrement ! *(Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. Jacques Toubon. Ce n'est pas, mesdames, messieurs du groupe socialiste, la réponse que nous attendions.

Ce que vous proposez c'est une loi de défausse de l'Etat, un effet d'annonce et, comme tous les effets d'annonce, il aura un terrible contrecoup de déception. Quand vous aurez entraîné de nouveau dans le rêve, puis, à la fin du rêve, dans la déception les jeunes, monsieur le ministre d'Etat, craignez leur réaction.

C'est une loi de pénurie bureaucratique, qui risque de produire, comme l'a expliqué Michel Giraud, l'effet exactement inverse de celui que vous recherchez. En effet, comme tout système de pénurie bureaucratique, elle entraînera l'évasion.

Mais, encore une fois, ce qui me paraît le plus inquiétant c'est la déception après l'effet médiatique et l'effet d'annonce. Je parle en particulier des jeunes de la galère, des jeunes qui ont la rage. Ce n'est pas seulement, monsieur le ministre d'Etat, comme certains de vos collègues du Gouvernement le croient, une sous-culture du rap et du tag. C'est un groupe, une classe, un état destructeur qui manifeste une défiance corrosive face aux promesses de la société à tel point qu'il n'hésite pas à s'autodétruire. Le jeune de huit ans, à l'école primaire, qui parle de mieux en mieux le français, qui se défonce avec ses petits camarades, qui commence à s'intégrer, pourquoi, dix ans plus tard, est-il devenu ce jeune de dix-huit ans révolté ? Voilà la vraie question. C'est la réalité que nous voyons tous les jours devant nous. Or ce n'est pas votre loi, ce n'est pas votre politique qui peut apporter la réponse. Ce qu'il nous faut, c'est un loi, une politique sur le travail, qui apporte une qualification du travail, un salaire, un avenir. Mais, monsieur le ministre d'Etat, vous le savez très bien, cela exige une tout autre politique, pas seulement une autre politique de la ville. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-François Delahais.

M. Jean-François Delahais. Monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, de temps à autre, l'actualité vient nous rappeler qu'en 1991, à l'aube du troisième millénaire, la France, pays des droits de l'homme, quatrième puissance industrielle mondiale, compte encore de trop nombreux exclus.

M. Eric Raoult. Après dix ans de socialisme !

M. Jean-François Delahais. Au-delà des aspects purement moraux d'une telle situation, il est nécessaire que chacun de nos concitoyens prenne conscience qu'une société qui secrète des inégalités, des handicaps, des exclusions ne peut que perdre sa cohésion sociale, prélude à un déclin presque certain.

M. Eric Doligé. Démissionnez du parti socialiste !

M. Jean-François Delahais. A une époque où les trois quarts de la population vivent dans une ville, il est essentiel que toutes les institutions de la République contribuent à offrir à chacun le toit familial, mais aussi des conditions de vie adaptées à la vie moderne. Formation et emploi, équipements collectifs, animation locale et loisirs, parcs et jardins, sauvegarde d'espaces naturels, services sociaux, transports, moyens de communication, tout cela constitue aujourd'hui un environnement sans lequel il est quasiment impossible à quiconque de se réaliser comme citoyen.

Depuis quelques années déjà, des maires, avec l'appui de leur conseil municipal et souvent avec celui d'une fraction significative des habitants de leur commune, se sont attachés à conduire un développement réfléchi et maîtrisé de leur ville. Des résultats intéressants et significatifs ont été obtenus. S'ils n'ont pas suffi à effacer les séquelles du passé, les séquelles des années 50, 60 et 70, ces louables efforts ont permis d'explorer des pistes que l'on peut maintenant pratiquer avec plus d'assurance. Le projet de loi que nous débattons maintenant, monsieur le ministre d'Etat, s'en inspire à de nombreux égards.

Des élus, conscients des enjeux, ont incontestablement tenu le rôle de précurseurs, d'autres, au contraire, n'ont pas assumé leurs responsabilités. S'il y a des quartiers ghettos, dont on parle et dans lesquels se concentrent des populations défavorisées, c'est sans aucun doute parce qu'ont été commises de graves erreurs d'urbanisme, mais c'est aussi et surtout parce que trop de villes ont refusé d'accueillir des populations défavorisées. S'il existe des ghettos de pauvres, c'est d'abord parce qu'il existe des ghettos de nantis.

Refusant la construction sur leur territoire de logements locatifs sociaux, de trop nombreuses communes persistent à ne pas vouloir accueillir une population diversifiée. Si cette situation était tolérée plus longtemps nous n'aurions aucun espoir de résorber les concentrations invivables. Au contraire, nous verrions inmanquablement s'en créer de nouvelles. Si un ou plusieurs quartiers d'une même ville, si une ou plusieurs communes d'une même agglomération, ne comptent aucun logement accessible aux plus défavorisés, ceux-ci ne peuvent que se concentrer dans une autre ville de l'agglomération ou dans un autre quartier de la commune. Il était donc nécessaire que la loi incite toutes les communes à jouer la solidarité et qu'en dernier ressort, elle y contraigne celles qui ne prendraient aucune initiative.

C'est ce que fait votre projet de loi, monsieur le ministre d'Etat. C'est également ce que préconise la proposition de loi déposée par Louis Mermaz et le groupe socialiste, que nous examinons conjointement. J'adhère pour ma part pleinement aux principes et à l'esprit qui guident votre texte, monsieur le ministre d'Etat. Il me semble même nécessaire d'améliorer, de renforcer certains aspects, bref, d'enrichir votre projet. C'est ce que nous tenterons de faire tout au long de la discussion des articles.

Je centrerai maintenant mon intervention sur divers points qui concernent le titre II du projet de loi.

Tout d'abord le programme local de l'habitat qui reçoit un contenu précis.

On déplore aujourd'hui l'absence ou, en tout cas, l'insuffisance du débat sur le logement et particulièrement sur le logement social, dans nos villes, mais encore plus dans nos agglomérations. Le plan local de l'habitat conduira nécessairement les élus à engager ce débat. Il incitera à mener une réflexion approfondie sur les besoins de logements, sur l'état et la nature de la demande, sur l'offre locative, sur la situation du marché du neuf et de l'ancien, sur la cohérence entre la politique locale de l'urbanisme et le besoin de logement. Il permettra de poser clairement les problèmes de ségrégation, qu'ils soient affirmés ou cachés.

Vous proposez de rendre obligatoire le programme local de l'habitat dans les agglomérations de plus de 350 000 habitants. Or des problèmes aigus se posent également dans des agglomérations plus petites. Aussi conviendrait-il d'abaisser ce seuil à 150 000 ou 200 000 habitants.

Dans votre projet, vous indiquez qu'après l'adoption du programme local de l'habitat, une convention entre l'Etat et l'établissement public pourra prévoir l'aide financière que, dans la limite des dotations ouvertes par les lois de finances, l'Etat apportera en matière d'habitat et d'action foncière. Certes, monsieur le ministre d'Etat, les dotations de l'Etat ont des limites et je conçois tout à fait que, dans un tel projet, le Gouvernement ne puisse tirer un chèque en blanc pour l'avenir. Mais il est évident que ces programmes locaux de l'habitat ne pourront remplir les missions contenues dans le projet de loi que si le partenaire essentiel qu'est l'Etat joue son rôle et tout son rôle. A cet égard, monsieur le ministre d'Etat, j'aimerais que vous nous fassiez connaître les intentions du Gouvernement.

J'évoquais les obligations auxquelles les communes pourraient être soumises en dernier ressort et je vous disais mon accord avec votre démarche. Ces obligations s'appliqueront aux communes qui ont moins de 20 p. 100 de logements

sociaux. Ce chiffre est bien sûr discutable comme tout chiffre de ce genre. Il a en tout cas le mérite d'être raisonnable et je ne le contesterai pas. Il me semble par contre plus important d'engager le débat sur la définition du logement social.

Vous avez retenu, par souci de cohérence, j'en conviens, la définition qui figure à l'article 234-10 du code des communes, qui est celle déjà retenue pour la D.G.F. Cette définition a sans aucun doute le mérite d'exister, mais elle n'est pas entièrement satisfaisante. Comme vous le savez, puisque la question a déjà été traitée lors de l'examen de la loi D.S.U., cette définition ne prend pas en compte le logement social de fait. Je pense que vous ne verrez que des avantages à accepter un amendement qui étendra la notion de logement social, avec la même définition que pour la D.S.U., au logement social de fait.

Concernant la contribution communale qui devra être versée par les communes qui n'engageront pas les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des logements locatifs sociaux qui devront être construits sur leur territoire, votre projet de loi, monsieur le ministre d'Etat, prévoit de limiter cette contribution à 5 p. 100 des dépenses réelles de fonctionnement. Cela n'est pas satisfaisant car, si je conçois bien l'intérêt d'introduire une limitation pour les communes qui ont peu de richesses et qui devraient, pour assumer leurs responsabilités, demander un effort anormal à leurs contribuables, je ne crois pas qu'il faille se référer aux dépenses réelles de fonctionnement. En effet, une commune très riche, ayant des dépenses de fonctionnement très réduites parce qu'elle ne propose pas à ses habitants les services nécessaires, pourrait voir sa contribution plafonnée, contrairement à une commune voisine, très pauvre, avec une pression fiscale très forte et des dépenses réelles de fonctionnement plus élevées. Il me semble plus juste, monsieur le ministre d'Etat, de déterminer un plafond en référence au potentiel fiscal.

La participation à la diversité de l'habitat constitue une des innovations importantes de votre projet et sera un outil précieux, à la disposition des communes, pour promouvoir la construction de logements locatifs sociaux. Certes, l'idée qui guide l'instauration de cette participation n'est pas neuve puisqu'elle est mise en œuvre, depuis longtemps, dans des opérations d'habitat diversifié maîtrisées par les communes à l'aide des procédures d'aménagement, les Z.A.C. par exemple. Dans ce cas, une participation à la diversité de l'habitat est réalisée par le transfert d'une partie de la charge foncière du locatif social vers d'autres logements locatifs ou en accession. Ainsi, nous avons aujourd'hui une situation anormale puisque, dans une même commune, certaines constructions participent à la diversité de l'habitat et d'autres pas. Avec la participation que vous nous proposez de créer, vous allez permettre aux communes qui le souhaiteront de remédier à cette situation injuste.

Voilà, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, les quelques remarques dont je voulais vous faire part. Elles contribueront, je l'espère, à enrichir un projet que j'approuve et qui, je n'en doute pas, permettra d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens dans nos villes.

Il faudra, certes, quelques années avant que ces dispositions ne produisent leurs effets. Les conséquences des décisions que nous prenons en matière d'urbanisme et de logement s'inscrivent dans le temps. Mais, précisément, cet aspect des choses ne peut que nous inciter à prendre rapidement ces mesures avant qu'il ne soit trop tard. Aujourd'hui, chacun doit prendre conscience, si ce n'est encore fait, de l'impérative nécessité de résoudre ces problèmes. Ne pas le faire nous exposerait à une multiplication, à une généralisation de réactions de désespoir - qui pourraient - il n'est pas interdit de le penser - prendre une ampleur qui n'aurait plus rien de commun avec celles que nous connaissons depuis quelque temps. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jacques Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, nos banlieues sont de plus en plus secouées par des actes de violence qui, quoi qu'on pense de leurs origines, témoignent de façon aiguë du mal de vivre et de la désespérance qui caractérisent certaines cités. Rarement le problème de l'efficacité rapide d'une loi se sera posé avec une telle acuité.

Si celle-ci définissait clairement des principes et des mesures de nature à répondre aux problèmes et si, du même pas, elle programmait de façon pluriannuelle les moyens

financiers à dégager pour les mettre en œuvre, nous nous en féliciterions. Or, à ce stade du débat, comme le note le rapport du Conseil économique et social, sur le premier enjeu les incantations, les omissions, l'absence de souffle et de politique globale l'emportent. Sur le deuxième, le mutisme est quasi complet.

Monsieur le ministre, permettez-moi de vous le dire avec beaucoup de solennité et de façon très pressante : ne faisons pas une loi pour rien !

M. Eric Raoult et M. Robert Poujade. Très bien !

M. Jacques Brunhes. Que chacun prenne bien la pleine mesure de ses responsabilités et agisse en conséquence. Comment nier que, depuis trois décennies, celle de l'Etat est particulièrement écrasante, dans quatre domaines au moins : l'urbanisme, le logement, le peuplement des quartiers, la formation et l'emploi ? Aujourd'hui, la société paie très cher la logique ségrégative et de rentabilité financière qui continue de prévaloir dans ces quatre domaines. Maintenant, il faut à la fois réparer ce qui a été fait et construire sur d'autres bases. C'est sur ces deux principes que nous jugerons ce projet de loi.

Urbanisme imposé tout d'abord. Nous subissons l'urbanisme ségrégatif au plan social comme au plan spatial, aggravé aujourd'hui par le chômage, la pauvreté et la précarité. L'Etat a une responsabilité majeure dans cette situation : il a construit, de façon autoritaire et technocratique, les grands ensembles sans contribuer à l'animation urbaine. Or, le titre IV de votre projet de loi, consacré à l'évolution urbaine et sociale des grands ensembles, se limite à la suppression - nécessaire - des Z.U.P. et à l'exonération de la taxe professionnelle pour favoriser le développement économique, mais ne propose aucune disposition pour donner une vie sociale à ces quartiers.

De même, la répartition spatiale sélective des investissements publics en matière d'équipements a accentué les inégalités urbaines : les transports en commun sont notoirement insuffisants. Les usagers sont transportés en région parisienne dans des conditions lamentables !

Logements, ghettos et peuplement ségrégatif, Louis Pierna vient d'en parler excellemment. Dans les grandes agglomérations, les logements sociaux ont été concentrés à la périphérie et dans quelques villes. Je rappelle toujours à M. Noir l'exemple de la communauté urbaine de Lyon, La Courly, où, sur les 55 communes qui la composent, moins d'une dizaine ont des logements sociaux.

De même, la majorité des foyers de travailleurs isolés ont été implantés par l'Etat dans les communes accueillant une population modeste. Dans les Hauts-de-Seine, trois villes : Nanterre, Colombes et Gennevilliers se partagent près de 60 p. 100 des capacités d'accueil des foyers qu'on leur a imposés.

La spéculation foncière et immobilière débridée, organisée par Paris et par les maires de droite de la première couronne en particulier, chasse les populations les plus pauvres de leur ville. Je n'hésite pas à dire que ceux-ci participent sciemment à l'accumulation des problèmes et des risques d'explosion en concentrant dans quelques quartiers des villes voisines les familles en difficulté qu'ils chassent de chez eux. Dans la ville dont je suis le maire, l'office départemental d'H.L.M., présidé par M. Balkany, maire R.P.R. de Levallois-Perret, est propriétaire d'une cité dont les bâtiments collectifs ont servi essentiellement à reloger des familles défavorisées et immigrées extérieures à ma ville et qui ne répondent pas aux besoins locaux.

Cette pratique est également monnaie courante dans l'utilisation du contingent préfectoral et dans la politique d'attribution des logements réservés au I p. 100 patronal. Elle contribue le plus souvent à aggraver la ségrégation.

Or le projet de loi ne prévoit aucun moyen pour corriger cette situation. Le principe doit être énoncé dans cette loi d'orientation, et une loi de programmation doit suivre dans les meilleurs délais.

Formation inadaptée et montée du chômage, enfin. La montée du chômage, de la pauvreté, de l'exclusion sociale d'une partie croissante de la population, l'absence de perspectives d'insertion dans la société chez de nombreux jeunes, ont touché de plein fouet ceux qui subissent au quotidien cet urbanisme rabaisé et ségrégatif. La politique de l'Etat rend toujours plus difficiles les conditions de vie, d'emploi et de formation.

J'ai entendu Mme le Premier ministre prononcer de fortes paroles au lendemain des événements de Mantes-la-Jolie sur l'échec scolaire et l'absence de perspectives d'emploi pour les jeunes qui en sont victimes. Voilà des années que nous proposons des mesures en faveur de la formation et de la qualification de tous.

Mesurons bien ce qui se passe dans nos cités. Trois phénomènes se cumulent.

L'absence de formation : on parle des 20 p. 100 de jeunes en moyenne qui n'accèdent pas à une formation suffisante dans notre pays. Mais dans les quartiers défavorisés, ils sont 40, voire 50 ou 60 p. 100 dans ce cas !

Deuxième phénomène : tout le monde note l'inefficacité croissante des dispositifs hors école d'insertion dans l'emploi, et leur absence de crédibilité auprès des jeunes concernés, parce qu'ils débouchent le plus souvent sur le chômage et sur la précarité et parce que bien souvent, les jeunes d'aujourd'hui ont vu leurs aînés passer par de tels dispositifs sans résultat.

Troisième phénomène : la réduction de l'offre d'emploi. Deux mille emplois sont menacés de suppression à Gennevilliers et dans la boucle nord de la Seine. Quels débouchés les jeunes peuvent-ils espérer dans ce secteur ?

La formation et l'emploi constituent une dimension clé d'une politique de la ville. Tout le monde le dit. Cela n'en rend que plus regrettable l'absence totale, dans votre projet, d'orientation dans ce domaine.

Monsieur le ministre d'Etat, j'ai relevé ces quatre dimensions fortes de la crise de nos cités parce qu'elles constituent la vie quotidienne des populations qui y habitent. Je ne saurais en oublier une cinquième qui touche à la tranquillité et à la sécurité des personnes et des biens. Quelqu'un a relevé il y a quelques jours que le droit n'arrivait plus à s'exercer dans quelques cités.

La logique sécuritaire et du « tout répressif » n'a jamais rien réglé, on le sait. Pour autant, cela ne peut pas justifier l'impunité et l'effacement du droit que l'on constate dans certains quartiers.

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Jacques Brunhes. Comment se fait-il que des dealers connus de tous en arrivent à pouvoir trafiquer quasiment en plein jour ? Comment se fait-il que des délinquants notoires, que l'on ne peut en rien assimiler aux jeunes victimes de la crise, ne sont jamais inquiétés, ou très rarement ?

M. Eric Raoult. C'est vrai !

M. Jacques Brunhes. Comment se fait-il qu'un petit nombre de familles arrivent à déstabiliser des cités entières au point de les rendre invivables sans qu'aucune mesure ne soit prise ?

M. Eric Raoult. Très bien !

M. Jacques Brunhes. Je ne vois qu'une explication plausible : l'insuffisance d'une forte volonté politique ainsi que des moyens de la police et de la justice pour mener une politique suivie, efficace, de prévention et, si besoin, de répression.

Votre projet fait aussi l'impasse sur ce problème qui empoisonne les cités. La présence effective des services publics de police et de justice dans les quartiers sensibles, la relance d'une véritable politique de prévention, s'imposent de toute urgence.

Monsieur le ministre, lors du débat sur la D.G.F., je vous faisais remarquer que des efforts considérables, humains, financiers, sont déployés dans les quartiers, efforts dont on a le sentiment qu'ils sont jetés dans une sorte de tonneau des Danaïdes puisque, dans le même temps, la politique de l'Etat poursuit à l'aggravation de la situation sociale des gens.

Il faut donc mettre un fond au tonneau. Cela passe par la politique générale de l'Etat, mais aussi par des réponses ambitieuses aux cinq problèmes urgents que je viens d'évoquer. Je ne le dis pas par esprit de polémique stérile mais parce que nous souhaitons des résultats rapides. Prompt à prôner la solidarité financière entre les communes, à imposer les péréquations...

M. le président. Il faut conclure, monsieur Brunhes.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, vous venez, en cours de débat, de remplacer un de vos collègues qui a autorisé chaque orateur à s'exprimer pleinement.

M. Eric Raoult. C'est vrai !

M. Jacques Brunhes. Pour le bon déroulement de nos travaux, je vous demande de me laisser terminer, même si je dépasse un peu mon temps de parole.

M. Eric Raoult. Nous sommes d'accord !

M. Jacques Brunhes. Je vous remercie à l'avance de votre courtoisie et, en tout cas, de veiller ainsi à la bonne conduite de nos débats.

M. le président. Monsieur Brunhes, il ne s'agit en l'occurrence ni de courtoisie, ni de bonne conduite, tout au plus d'un précédent. Aussi, je vous prie de conclure.

M. Jacques Brunhes. Je vais terminer, monsieur le président, avec votre autorisation.

M. Eric Raoult. Ce président est répressif !

M. Jacques Brunhes. Prompt à prôner la solidarité financière entre les communes, disais-je, à imposer les péréquations fiscales et les prélèvements supplémentaires sur les collectivités locales, l'Etat est jusqu'à maintenant absent de cette solidarité, alors qu'il est responsable de la ségrégation urbaine. Nous testerons sa volonté à la relance du financement de la politique de construction et de réhabilitation du logement que vous nous proposerez, monsieur le ministre, je l'espère.

Par exemple, le plafond de la participation de l'Etat dans la PALULOS est resté égal à 70 000 francs par logement depuis des années. Cette somme est notablement insuffisante pour les lourdes opérations de réhabilitation. En conséquence, les réhabilitations se font à un rythme trop lent au regard des besoins, et à l'issue des travaux, les loyers augmentent fortement. Les organismes H.L.M. se trouvent dans l'alternative suivante : ou un parc dégradé ou des loyers élevés. Une véritable politique de la ville doit se saisir de ce problème. Monsieur le ministre, le groupe communiste accueillerait favorablement un engagement du Gouvernement tendant au minimum à actualiser le montant de la subvention de l'Etat dans la PALULOS et à augmenter le taux de sa participation dans une enveloppe d'ensemble renforcée.

Votre projet de loi n'initie pas non plus une politique vigoureuse à long terme pour développer le parc social. L'Etat en n'accordant aucun moyen financier supplémentaire aux gestionnaires H.L.M., notamment aux offices municipaux, ne crée pas les conditions indispensables à la construction de 150 000 logements sociaux locatifs et à la réhabilitation de 200 000 logements, en rythme annuel, ce qui garantirait le droit à un logement de qualité pour tous.

Permettez-moi, à ce propos, de vous faire part de ma surprise, monsieur le ministre d'Etat, à la lecture de l'entretien que vous accordez à *La Vie publique* du mois de mai et au cours duquel vous avez déclaré : « Nous n'allons pas encore ajouter des logements sociaux là où il y en a déjà. » Propos repris par M. Hyst tout à l'heure.

Les fichiers de demandeurs de logements de bien des villes de banlieue sont majoritairement constitués de familles à revenus modestes. Si une incitation à construire du logement social dans les villes où il n'y en a pas assez se traduit par une absence de construction là où il y en a encore besoin, ce sera déhabiller Pierre pour habiller Paul. Ce serait inacceptable.

Il faut encore qu'une répartition moins déséquilibrée des logements sociaux dans les agglomérations ne s'accompagne pas d'une dégradation des conditions d'habitat dans les ensembles à vocation sociale existants, sous la forme d'une ghettoïsation par bâtiment ou cage d'escalier, phénomène que nous voyons s'amplifier depuis dix ans du fait des pratiques exercées en matière d'attribution des logements par certaines sociétés anonymes d'H.L.M., par les offices départementaux, les gestionnaires du 1^{er} p. 100 patronal, sans oublier le préfet lui-même sur son contingent. Et c'est ensuite au maire de gérer les problèmes nés de la concentration à des endroits très précis, de la précarité et de la pauvreté, de la ségrégation urbaine et de l'exclusion sociale. Il n'est pas possible que cette situation se perpétue. C'est pourquoi nous souhaitons vivement que l'Assemblée adopte un de nos amendements visant à instituer une consultation obligatoire du maire et à leur donner un droit dans l'attribution des logements.

Cela constituera un test pour savoir si la volonté du Gouvernement est de favoriser les coopérations volontaires et utiles autour de projets librement construits en commun ou d'imposer, au contraire, de nouvelles structures étatiques et des choix étrangers aux volontés communales.

Votre projet pose, après la loi dite Joxe-Baylet, ou Joxe-Marchand, le problème du rôle de l'Etat dans la politique de l'urbanisme.

N'étant partisans ni du « tout Etat »...

M. le président. Je vous demande de conclure, monsieur Brunhes.

M. Jacques Brunhes. ... ni du libéralisme ravageur, nous pensons qu'il faut partir de la réalité pour avancer.

Je l'ai montré, c'est l'Etat qui porte, pour l'essentiel, la responsabilité de la crise urbaine. C'est lui qui a imposé les Z.U.P. ; il doit contribuer à les rendre vivables. C'est lui qui laisse flamber la spéculation foncière ; il doit s'engager à la faire baisser. C'est lui qui se désengage du logement social ; il doit le relancer. Comme il doit jouer son rôle pour faire respecter partout le droit au logement, à l'éducation, à la santé, quelle que soit la commune où l'on habite.

Mais si cette nécessaire intervention de l'Etat aboutit à refaire demain ce qui a été fait hier, monsieur le ministre, non merci ! Nous avons déjà donné. Et s'il s'agit de pratiquer le plus d'Etat pour imposer des programmes et le moins d'Etat pour les financer, encore moins !

La vraie solution, c'est de laisser pour l'essentiel les collectivités locales maîtresses de leur avenir parce que c'est elles qui connaissent le mieux leurs besoins, et d'examiner avec elles les moyens de les satisfaire.

Pour coopérer, chacun doit exister souverainement à égalité de droits et de devoirs. Croyez bien que nous serons très vigilants quant au respect de ce principe dans l'examen de votre projet de loi.

Vous aurez compris, monsieur le ministre d'Etat, que nous serons particulièrement attentifs aux réponses que vous apporterez à nos remarques et à nos propositions. Elles détermineront notre vote final sur cette loi à laquelle nous accordons, vous le savez, la plus grande importance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - M. Eric Raoult applaudit également.*)

M. Eric Raoult. Voyez, monsieur le ministre, rien n'est joué !

M. le président. Je n'ai pas l'intention, mes chers collègues, de laisser se renouveler ce que vient de faire M. Brunhes.

M. Patrick Ollier. Il faut être juste à l'égard de tout le monde !

M. le président. Il m'a pris quelque peu au dépourvu en m'appelant à la courtoisie.

En réalité, M. Hage, qui m'a précédé à ce fauteuil, n'a pas eu à enregistrer de semblables dépassements du temps de parole.

Au demeurant, mes chers collègues - je m'adresse à ceux qui vont intervenir à partir de maintenant - la courtoisie voudrait aussi que vous pensiez à celles et à ceux qui se demandent s'ils parleront au cours de cette séance ou si leur intervention sera renvoyée à demain. J'en appelle donc à votre courtoisie et à votre sens des responsabilités.

La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le ministre d'Etat, lorsque nous avons reçu votre projet de loi, nous nous sommes dit : voilà une bonne initiative ! Lorsque nous avons analysé ses objectifs, voilà trois bons objectifs essentiels, avons-nous pensé : mixer les populations et les types de logement dans les quartiers très défavorisés, implanter sous peine de sanctions financières des logements dans les quartiers plus aisés et, enfin, favoriser la diversité de l'habitat.

Malheureusement, en affirmant notre analyse, nous avons constaté que le Gouvernement ne se donnait pas les moyens d'atteindre ces objectifs.

Mon raisonnement sera à la fois très concret et très simple. Prenons la banlieue de n'importe quelle grande ville où les logements, qu'ils soient en bon ou en mauvais état, hébergent surtout des populations très défavorisées. Votre projet de loi propose de casser ces ghettos, d'y implanter, pour ce faire,

des logements intermédiaires, de catégorie moyenne, soit sur des terrains acquis autour de cette zone, soit en détruisant une partie des logements existants et d'ajouter à cela des mesures d'accompagnement social, entre autres.

Mais quel article de votre projet de loi, monsieur le ministre, va inciter les investisseurs privés qui sont majoritairement les constructeurs de logements intermédiaires à investir dans les quartiers les plus défavorisés, alors que l'appât du gain les pousse à les installer ailleurs ? En réalité, ce projet ne permettra nullement - voilà pourquoi nous émettons une première réserve - la diminution du nombre des mauvais logements et la mixité des populations dans les quartiers les plus en difficulté parce qu'il ne contient aucune incitation.

Vous prétendez, en deuxième lieu, infliger une sanction financière aux villes les plus favorisées, faisant partie d'une agglomération de plus de 350 000 habitants - chiffre qu'un amendement propose de ramener à 200 000 - qui ne construiront pas de logements sociaux. Certains vous rétorqueront qu'elles financent déjà 1 p. 100 de leur parc de logements et qu'elles ont financé 9 p. 100 des logements construits au cours des dernières années ! Celles qui pourront payer le feront. Mais on n'aura rien changé ! On n'aura pas inversé la tendance ni renforcé la cohésion sociale !

Troisièmement, les promoteurs de grandes surfaces ou de logements intermédiaires devront payer une taxe. Il est à craindre que de moins en moins de promoteurs investissent dans ces quartiers défavorisés.

M. Germain Gengenwin. Eh oui !

M. Jean-Paul Virapoullé. Ne risquez-vous pas d'aggraver la situation d'un secteur intermédiaire dont M. Quilès a si bien reconnu qu'il était mal en point qu'il a reconduit pour une période de cinq ans - ce que nous jugeons insuffisant - la loi de défiscalisation prévue par M. Méhaignerie ?

Nous qui étions favorables à un nouvel équilibre en matière d'aménagement du territoire, à un nouvel équilibre au sein des populations, entre le secteur rural et le secteur urbain et entre les secteurs urbains eux-mêmes, nous considérons que ce projet de loi est trop dirigiste, qu'il manipule trop le bâton, et pas assez la carotte. Il sera incapable d'inverser la tendance au partage de la France en deux : une France asphyxiée et une France de la désertification.

Quelles solutions proposons-nous ? M. Jean-Jacques Hyest, M. Giraud et quelques autres orateurs qui m'ont précédé ont avancé des suggestions.

Alors que vous avez élaboré la loi de décentralisation qui constitue un vaste mouvement de responsabilisation des élus locaux, aucun article de votre projet n'oblige le ministre chargé de l'aménagement de la ville, de la revitalisation de la ville, à s'entourer d'un conseil des présidents de région.

La France est atteinte d'un mal extraordinaire : elle n'a pas de politique d'aménagement du territoire ! C'est là où le « fric » rapporte le plus que se porte l'investissement et que se fixe l'activité !

M. Patrick Ollier. C'est vrai !

M. Jean-Paul Virapoullé. Ne me dites pas le contraire, ce serait de l'hypocrisie ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Quelle que soit la région, l'argent se fixe là où il est rentable car nous sommes en économie de marché, en économie de liberté. Il ne faudrait pas que vous passiez d'un régime socialiste, trop dirigiste, à une crainte exagérée de l'argent. N'ayez pas peur et mettez en place un système incitatif !

C'est par la réflexion, et non dans les discours que vous trouverez la solution que je ne peux moi-même vous apporter. Entourez-vous donc des vingt-deux présidents de région dont vous disposez ! Réunissez ces gars en un conseil national et examinez avec eux les potentialités et les perspectives d'aménagement des régions !

M. Eric Raoult. Seulement, ces présidents de région ne sont pas socialistes.

M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis. A quoi sert le Parlement ?

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le ministre d'Etat, sans incitation fiscale, vous ne fixerez ni activités ni logements dans les zones défavorisées.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Virapoullé !

M. Jean-Paul Virapoullé. En 1986, nous avons voté la loi de défiscalisation pour l'outre-mer. Rappelez-vous ce qui s'est passé l'année dernière lorsque M. Richard a voulu abroger cette loi ! Nos collègues socialistes des départements d'outre-mer se sont élevés contre cette abrogation...

M. Jacques Toubon. Et ils ont eu raison !

M. Jean-Paul Virapoullé. ... et le ministre du budget a été obligé de renoncer à l'amendement Richard.

M. Eric Raoult. Nous verrons bien le rapport de la mission d'information !

M. Jean-Paul Virapoullé. A mon avis, dans les régions où le taux de chômage dépasse d'un certain pourcentage, à fixer par décret, le taux moyen métropolitain, il faut instituer des mesures d'incitation fiscale. Supprimer la loi de défiscalisation outre-mer serait commettre un délit contre l'économie des départements d'outre-mer. Quand nous reviendrons au pouvoir, nous rétablirons la loi de défiscalisation ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

Monsieur le ministre d'Etat, il y a quelques jours, nous avons tenu, à l'Arche de la Défense, les assises du logement pour les départements d'outre-mer.

Tous les élus de ces départements ont été d'accord pour définir une gamme de produits, mettre en place un seul produit modulable suivant le secteur de revenus, mieux couvrir les besoins, notamment des classes moyennes, libérer, de ce fait, des logements sociaux, mettre en place des outils financiers et fonciers opérationnels.

En raison de la démission du précédent gouvernement, nous n'avons malheureusement pas eu de réponse - et je sais que vous n'y êtes pour rien - sur tous ces points concernant l'amélioration quantitative et qualitative du logement outre-mer, ni sur le schéma d'aménagement en matière de logement.

Pourriez-vous nous dire, monsieur le ministre d'Etat, ce que sont devenus ces travaux et quelles seront les perspectives d'avenir ?

En son état actuel, monsieur le ministre d'Etat, nous ne pouvons pas voter votre projet qui ne règle pas les problèmes du quotidien parce qu'il ne trace pas de façon volontariste des perspectives d'avenir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Monsieur le ministre d'Etat, vous étiez déjà, dans le précédent gouvernement, ministre de la ville. Vous êtes depuis la semaine dernière également ministre de l'aménagement du territoire.

Il est vrai que, président du groupe d'études sur les problèmes de la montagne, je ne suis pas un spécialiste de la ville. Si j'interviens aujourd'hui, c'est pour dénoncer l'incohérence de la politique du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Si j'interviens, c'est pour faire entendre la voix des élus et des populations de cette France rurale qui ne comprennent pas comment le Gouvernement, fixant ses priorités, contribue à aggraver encore le développement d'une France à deux vitesses, l'une, celle des villes, monstrueusement urbanisée, qui, tel le tonneau des Danaïdes, absorbe budgets et équipements, l'autre, celle des campagnes, des montagnes, qui, telle la peau de chagrin, perd sa substance, se désertifie, se sent abandonnée.

Des centaines de jeunes s'attaquent aux centres commerciaux et provoquent les forces de l'ordre dans les banlieues, mais des dizaines de milliers d'agriculteurs ont occupé les routes et manifesté, parfois très violemment, devant les préfectures.

Personne n'a songé à établir un parallèle entre ces événements. Pourtant, ne s'agit-il pas dans les deux cas de l'expression d'un mal de vivre, d'une attitude de désespoir qui est la manifestation visible de l'échec d'une politique poursuivie depuis dix ans ?

Le Gouvernement prétend, un peu tard, vouloir apporter des solutions aux problèmes des villes, en mettant en œuvre tous les moyens à sa disposition, principalement des projets de loi qui nous sont présentés en rafale : communauté de villes, solidarité urbaine, loi sur la ville...

A l'évidence, monsieur le ministre d'Etat, le Gouvernement fixe ses priorités : les villes.

J'accepte bien volontiers que des initiatives soient prises pour améliorer la situation de nos grandes banlieues, mais n'aurait-il pas mieux valu le faire depuis dix ans afin d'éviter d'en arriver là ?

Ce que je regrette personnellement, c'est que le Gouvernement socialiste, par ces initiatives, accentue le fossé qui sépare la France urbaine de la France rurale, c'est le désintérêt du pouvoir pour 40 p. 100 du territoire qui connaît des difficultés très graves.

M. Jacques Toubon. Très bien !

M. Patrick Ollier. Si M. Carton m'écoutait au lieu de dormir. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*), je lui dirais qu'il a été encore plus méprisant que le Gouvernement et la majorité socialiste, dans son ensemble, envers la France rurale.

M. Jacques Santrot. Lamentable !

M. Patrick Ollier. J'ai été choqué par vos propos, monsieur Carton, comme tous les élus de la France rurale qui sont là !

M. Jacques Toubon. Très bien !

M. Patrick Ollier. Ce que je déplore, c'est l'ignorance dans laquelle le Gouvernement tient la France rurale, les zones défavorisées et les zones de montagne.

Cette attitude conduit par ailleurs à aggraver encore l'exode rural vers les villes, à grossir les centres urbains et donc à accentuer les difficultés des villes !

M. Bernard Carton. Vous oubliez le plan montagne !

M. Patrick Ollier. Hier encore, monsieur le ministre d'Etat, le Président de la République parlait de « compenser l'énorme mouvement de population vers les villes », comme si le phénomène était inéluctable...

M. Eric Raoult. Comme s'il venait d'arriver !

M. Patrick Ollier. ... comme s'il n'y avait rien d'autre à faire que de le subir. Non, monsieur le ministre d'Etat, il n'y a pas de fatalité s'il y a une volonté politique.

Ce que nous voulons, ce sont des décisions nous permettant de donner du travail à nos populations afin qu'elles restent au pays et n'aillent pas chercher du travail dans les villes. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. S'il vous plaît, un peu de sérénité !

M. Patrick Ollier. Monsieur le président, faites-les taire que je puisse m'exprimer !

M. Marcel Wachaux. C'est de la provocation !

M. le président. Ne vous provoquez pas les uns les autres ! Continuez, monsieur Ollier.

M. Patrick Ollier. Les budgets successifs confirment les diminutions de crédits pour la France des campagnes : 30 p. 100 l'an dernier pour les fonds d'aménagement, F.I.A.M., F.I.D.A.R., F.I.A.T., etc.

M. Bernard Carton. Et le plan montagne ?

M. Patrick Ollier. 160 millions sur cinq ans ! Vous appelez ça un plan, monsieur Carton ?

M. Jean-Marie Le Guen. Vous êtes un mauvais élu, alors ! Vous n'êtes pas capable de vous faire entendre, monsieur Ollier !

M. Patrick Ollier. Le retrait massif des services publics dans ces zones, surtout les fermetures d'écoles, de postes ou de perceptions accentue le processus de désertification qui est engagé, notamment dans les zones de montagne, et c'est bien un problème d'aménagement du territoire.

M. Jacques Toubon. Il a raison.

M. Patrick Ollier. C'est bien un problème de décision au niveau de l'ensemble du Gouvernement.

M. Pisani, conseiller du Président de la République, écrivait le 6 mai dernier dans un quotidien : « Il existe en effet des zones sans aucun espoir, disons 15 p. 100 du territoire, particulièrement en montagne... Là, il faut occuper l'espace à une fonction naturelle de développement chlorophyllien. » De qui se moque-t-on ?

M. Louis Pierna. C'est le résultat de l'Europe !

M. Patrick Ollier. De tels propos sont inadmissibles à un tel niveau de responsabilités.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. C'est un ancien ministre du général de Gaulle !

M. Patrick Ollier. Pourtant, M. Pisani est toujours conseiller de M. Mitterrand sans que personne ne l'ait désavoué.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Ollier.

M. Patrick Ollier. Il y a deux orateurs de mon groupe qui ont renoncé à intervenir, monsieur le président. Je ne peux donc disposer de quelques minutes supplémentaires. (« *Tout à fait !* » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Quand on a écouté parler M. Carton au nom du P.S., on comprend, monsieur le ministre d'Etat, que vous soyez mal à l'aise avec la France rurale. Effectivement, nous ne nous comprenons pas !

Alors qu'élus et socioprofessionnels de ces régions luttent avec courage et détermination pour maintenir la vie de ces villages, de ces cantons, nous sommes montrés du doigt par le pouvoir socialiste comme devant disparaître.

Pourquoi cette attitude vis-à-vis de la France rurale ? L'instituteur de la classe unique du petit village des Hautes-Alpes, du Causse, d'Auvergne ou du marais Poitevin est aussi important que le poste de plus dans les banlieues de l'immigration.

M. Jean-Marie Le Guen. Oh !

Mme Françoise de Panafieu. C'est vrai !

M. Patrick Ollier. Les crédits de modernisation de cette agriculture difficile sont aussi importants que les millions des conversions industrielles.

M. Jean-Marie Le Guen. C'est effarant !

M. Patrick Ollier. Nous aussi, nous aimerions pouvoir construire des logements sociaux, monsieur le ministre d'Etat. Nous n'en avons pas les moyens. Hélas ! votre attitude prouve que l'égalité des Français dans les priorités gouvernementales n'est plus l'objectif des socialistes.

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Patrick Ollier. Oui pour aider les villes, bien sûr, mais dans le cadre d'une politique nationale cohérente. Pourquoi ne pas avoir présenté une loi-cadre pour l'aménagement du territoire où tous les grands problèmes urbains et ruraux auraient été traités successivement ?

M. Patrick Gouzes, président de la commission des lois. Vous ne votez pas les lois d'aménagement du territoire !

M. Patrick Ollier. Vous savez très bien, monsieur Gouzes, que si l'on nous proposait ce genre de loi, nous serions prêts à nous associer pour y travailler.

M. Gilbert Bonneaison. Chiche !

M. Patrick Ollier. Pourquoi, au moment où la France rurale veut voir se concrétiser une véritable politique d'aménagement du territoire, le Premier ministre place-t-il cette responsabilité auprès du ministre de la ville après l'avoir laissée pendant trois ans auprès de celui de l'industrie ?

M. le président. Concluez, monsieur Ollier !

M. Patrick Ollier. Je termine, monsieur le président !

J'ai beaucoup de respect pour vous, vous le savez, monsieur le ministre d'Etat, mais êtes-vous vraiment libre de votre politique ?

M. Eric Raoult. Non ! (Sourires.)

M. Jacques Toubon. Il n'a pas les moyens !

M. Patrick Ollier. Aménager le territoire doit être une vraie priorité du Gouvernement afin de rétablir les équilibres fondamentaux. Cette ambition aurait mérité un ministère à part entière doté de pouvoirs importants de coordination.

« Il y a dix ans qu'on sème », lit-on sur vos affiches. Il est vrai que le Président de la République, le Gouvernement, la majorité socialiste sèment l'illusion depuis dix ans !

M. Eric Raoult. Eh oui !

M. Patrick Ollier. Aujourd'hui, monsieur le ministre d'Etat, vous récoltez ! Vous récoltez les désillusions des Français confrontés depuis dix ans à votre politique, car, aujourd'hui, c'est bien de l'échec de votre politique dont il s'agit.

Aujourd'hui encore, dans ce débat, vous vous engagez dans une mauvaise direction.

Ne vous étonnez donc pas que le désespoir des Français des champs soit aussi fort et devienne aussi dangereux que celui des Français des villes.

Les forces vives de cette France qui se sent délaissée ne baisseront pas les bras. Le découragement est un mot peu utilisé dans nos campagnes. Ce que nous attendons n'est pas d'être assistés ! C'est d'être reconnus et compris,...

M. Jean-Marie Le Guen. On vous a reconnu, monsieur Ollier !

M. Patrick Ollier. ... de bénéficier des aides stratégiques qui dépendent du Gouvernement.

Vous n'avez pas la vision d'ensemble qui, seule, permettrait de s'adapter aux mutations de nos territoires.

Il y a vingt-cinq ans, le général de Gaulle disait : « Notre temps est celui de l'aménagement du territoire. » A l'aube de l'an 2000, il semble qu'il n'ait toujours pas été entendu. A constater votre politique, à la vivre, il est certain que l'aménagement du territoire n'est pas votre priorité, monsieur le ministre d'Etat.

Aménager le territoire c'est notre ambition, mais c'est aussi notre devoir.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. C'est le sous-préfet aux champs !

M. Patrick Ollier. Ce doit être l'un des grands desseins de la France. Monsieur le ministre d'Etat, elle en aurait les moyens si le Gouvernement en avait véritablement la volonté politique, ce que, malheureusement, il n'a pas ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

M. le président. Si un groupe modifie la répartition du temps de parole entre ses orateurs, qu'ils aient la courtoisie d'en prévenir la présidence !

M. Eric Raoult. Cela a été fait !

M. le président. Non !

M. Patrick Ollier. Je croyais que cela avait été fait, monsieur le président.

M. le président. Sinon, tel ou tel orateur risque de ne pouvoir intervenir ce soir sans que je puisse l'en avertir.

La parole est à M. Michel Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les années 80 on vu apparaître, avec une ampleur qui a surpris, la crise urbaine, au point que nombreux sont ceux qui pensent que la question urbaine est devenue, presque à l'insu des politiques, la question politique principale de notre société française.

N'est-ce pas là un changement considérable ?

Les années 60-70 avaient été dominées par la question sociale, c'est-à-dire celle des rapports de production, de l'affrontement entre capitalisme et collectivisme et des rapports sociaux dans l'entreprise.

L'évolution sensible de cette logique d'affrontement vers une logique de consensus, qui prédomine aujourd'hui dans le domaine économique, a transféré de l'économique à l'urbain la question sociale, c'est-à-dire celle des rapports entre les êtres humains.

Nul doute qu'au cours des dix dernières années les gouvernants n'ont pas perçu que, progressivement, le lieu où se forgeait un nouveau rapport de forces contradictoires était l'espace urbain, où chaque fonction, le logement des habitants, l'éducation, les déplacements, l'accès à la culture, était traitée indépendamment des autres. On niait le caractère d'unité qui définit la ville.

Aussi, lentement mais inéluctablement, les dysfonctionnements, les ségrégations, les exclusions se sont transférés, se sont incarnés sur le terrain de la ville, réceptacle des logiques à deux vitesses sur lesquelles notre société fonctionne de plus en plus.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. C'est très intéressant !

M. Michel Noir. Vouloir continuer à prendre les problèmes séparément, l'éducation, les transports, l'insertion professionnelle, l'accès à la culture, ne peut conduire qu'à un échec assuré et dramatique car on ne résout pas par une approche sectorielle ce qui exige une thérapeutique globale destinée à traiter la concentration explosive d'un cumul de handicaps.

Le cumul de handicaps est bien la notion clé qui éclaire ce que doit être une politique de la ville, et ce à quoi devrait s'attacher une loi sur la ville : le traitement global, c'est-à-dire le fait de traiter ensemble toutes les composantes de la question urbaine. Ce n'est pas le cas de votre projet, monsieur le ministre d'Etat, d'où la grande déception de tous ceux qui, sur le terrain, sont en première ligne.

Un toilettage technique de certains articles du code de l'urbanisme ne saurait constituer une loi d'orientation sur la ville.

M. Philippe Legres. Tout à fait !

M. Michel Noir. Réduire la question de la crise urbaine à la seule fonction du logement est une erreur grave de diagnostic, outre que c'est faire apparaître un étonnant fossé entre le titre de votre projet de loi et son contenu.

Imaginer aujourd'hui qu'il suffit de répartir mieux les logements sociaux dans les diverses communes d'une agglomération ou les divers quartiers d'une ville, c'est commettre la même erreur qu'après l'explosion des Minguettes en 1981, lorsqu'on ne jura que par les embellissements à la Castro des tours et momes barres de nos grands ensembles.

Ainsi qu'on l'a vu à Vaulx-en-Velin en octobre dernier, la seule intervention dans le logement ou dans la requalification des espaces publics ne résout pas en profondeur le désastre social de l'accumulation des échecs et des handicaps humains en un même lieu.

Ce sont les échecs des hommes qu'il faut traiter ou prévenir et non pas les statistiques des logements qu'il faut « moyenniser » ou lisser.

Bien sûr, ces petites mesures techniques sur le programme local de l'habitat, l'abrogation des Z.U.P., la société d'intervention foncière et deux ou trois autres choses pourront sans doute être utiles pour cet aspect partiel qu'est l'urbanisme. Mais, et croyez-en mon expérience d'homme de terrain, nombre d'entre nous n'en sont déjà plus là.

Nous consacrons déjà beaucoup plus d'attention à d'autres types d'action à la lutte contre l'échec scolaire dans le primaire et même à la maternelle ou dans le secondaire, à des micro-projets d'action avec des entreprises, pour traiter au cas par cas le problème des adolescents sans qualification et sans travail, les quinze-vingt ans, exclus de la deuxième chance, à des programmes d'accès à la culture, à la création au pied des tours des lieux de vie, bistros, locaux de rencontre ou petits locaux d'activité pour régier de quartier ou associations intermédiaires, à l'urgence enfin de connecter ces quartiers par des transports en commun de qualité aux autres parties de la ville ou de l'agglomération. Voilà les composantes d'une politique de la ville. Voilà le terrain sur lequel

nous attendions de votre part des propositions innovantes, déterminées, courageuses, bousculant les inerties et les structures.

Je n'aurai pas la sévérité de vous dire que, même dans les domaines concernés par les dispositions d'urbanisme et de logement de votre projet de loi, vous avez déjà quelques mètres de retard sur ce que nous sommes déjà assez nombreux à faire...

M. Jacques Santrot. Ce que nous sommes certains à faire !

M. Michel Noir. ... en matière de mixité du logement, de politique d'intervention foncière, de partenariat avec les professionnels pour obliger à prévoir un pourcentage de logement social dans tous les nouveaux programmes.

M. Jean-Marie Le Guen. Venez voir la ville de Paris, monsieur Noir !

M. Michel Noir. Vous connaissez, monsieur le ministre, nos innovations dans l'agglomération lyonnaise.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Tout à fait.

M. Michel Noir. Je vous les ai présentées à Lyon il y a deux mois.

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. C'est un cas exceptionnel !

M. Michel Noir. Je vous avais dit que, pour le diagnostic, les idées ou les intentions, nous étions tout à fait au point, nous disposions de mètres cubes d'études, de rapports, d'enquêtes, nous frisions le prix Nobel dans ce domaine, comme je l'avais d'ailleurs dit au Président de la République à Bron quelques jours auparavant, mais que l'action ne suivait pas, pas plus que les moyens.

Ce n'est pas d'une loi d'orientation que nous avons besoin pour affronter la crise urbaine mais d'une formidable volonté d'action et d'une capacité totalement novatrice d'organisation de l'action. Le problème n'est plus - nous n'en avons plus le temps - d'inventer des procédures ou des textes supplémentaires, il est de simplifier en innovant d'une façon révolutionnaire.

Les principes à ériger en décisions sont pourtant simples.

Premier principe : il faut d'abord la liberté d'action et l'unité de commandement.

Liberté d'action, cela signifie autonomie territoriale complète de l'administration pour un usage efficace des crédits dans les quartiers en crise, et liberté complète d'initiative aux responsables de l'action.

Liberté d'action, cela signifie, par exemple, changement de tutelle pour les écoles qui, dans les quartiers en crise, ne devraient plus être soumises à la seule uniformité, qui se veut républicaine mais qui n'est que paralysante, du ministère de l'éducation nationale.

Les écoles devraient y relever d'une autre autorité, sous-préfet plénipotentiaire qui, représentant le nécessaire contrôle de l'Etat dans la mise en œuvre d'une politique différente, pourrait autoriser la réalisation de programmes allégés, construits sur des rythmes différents par les acteurs locaux, pour mieux cerner la réalité des besoins et surtout répondre à la demande des jeunes, des enseignants et de l'ensemble des partenaires professionnels et sociaux mobilisés dans ces quartiers en crise.

Le deuxième principe, corollaire du premier, c'est une méthode d'organisation qui consacre, sous un commandement unique, le fait que la réalité urbaine est aujourd'hui la réalité humaine tout entière.

Il faut, dans cette nouvelle méthode d'organisation des pouvoirs publics, que les collectivités locales n'aient plus à se battre contre les administrations, au pluriel, mais puissent travailler en partenariat avec une administration, au singulier, qui mette ses objectifs et ses moyens au service de l'action concrète commune. C'est l'unité de commandement, toujours nécessaire pour l'action en situation de crise.

L'Etat doit être plus proche, plus rapide, s'il veut être efficace. Il n'est pas sûr que des lois soient nécessaires pour cela, mais encore faudrait-il que la volonté de mettre en

œuvre un tel principe existe, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, vous le savez bien. La déconcentration, de ce point de vue, tout comme la décentralisation ne sort que des mots creux, je dirai même pour partie des leurres, si l'on n'inverse pas, au profit des actions conduites par les gens qui sont responsables au niveau du terrain, les modes de décision.

Dernier principe, celui de la cohérence dans l'action conduite. Je vois là deux problèmes : celui de la politique de l'immigration et celui de l'écart entre les intentions et les actes.

L'immigration, d'abord. Vous savez très bien ce que nous disent les instituteurs et institutrices des écoles primaires ou maternelles dans nos quartiers soumis à la procédure de développement social : comment voulez-vous que nous réussissions dans nos efforts pour différencier nos pédagogies, notre travail afin de tenir compte des sept ou huit cultures d'origine des enfants de notre classe si, en milieu d'année, deux ou trois primo-arrivants viennent détruire l'équilibre précaire que nous avons bâti ?

Vous le savez, monsieur le ministre, la question de l'arrêt des flux d'immigration clandestine est en filigrane de bon nombre de déréglés, et même de propension à la délinquance. Car qui dit existence clandestine dit nécessité de ressources clandestines, et donc enclenchement des types de délinquance que nous connaissons autour de la drogue. Tant que la France n'aura pas pris l'initiative d'une politique très innovante dans le cadre européen - seul espace où l'on puisse travailler - nous serons soumis à cette pression, nous ramenant sans cesse à la case départ, dans tous les efforts conduits par tous sur le terrain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Deuxième problème : l'écart entre les intentions et les actes, ce que j'appelle la crise de l'action.

Je pourrais vous donner des dizaines d'exemples d'inefficacité, de blocage, dus au fait que l'administration est organisée sur l'uniformité et non pas sur la diversité selon le terrain et les besoins, et que tout continue par trop à être décidé de Paris. Je n'en citerai que trois.

Premier exemple : il y a six mois, nous mettions au point un programme d'action pour notre conseil local de prévention de la délinquance, financé à parts égales par l'Etat et la ville de Lyon, sur la base de 600 000 francs chacun. Nous venons d'apprendre six mois plus tard, alors que les actions sont engagées, que l'Etat ne pourra débloquer que 230 000 francs.

Deuxième exemple : au mois de juillet 1989, nous choisîmes à la suite d'un concours pour l'aménagement d'un quartier difficile, explosif même, de Vénissieux, un lauréat dont nous voulions tous qu'il entreprenne immédiatement les études pour définir l'avant-projet sommaire de ce nouveau quartier « Démocratie » que nous voulions esquisser. Ces études devaient être financées par convention entre l'Etat, la communauté urbaine et la ville de Vénissieux. Un an plus tard, elles n'avaient toujours pas commencé car l'Etat n'avait toujours pas signé l'arrêté de subvention. Je peux même dire en confiance que j'ai dû faire, de façon tout à fait illégale, l'avance de la part de l'Etat pour débloquer la situation.

Dernier exemple, qui porte sur la lutte contre la spéculation foncière : l'armée, propriétaire de bâtiments considérables dans notre agglomération comme dans bien d'autres et n'ayant plus l'utilité les vend. Savez-vous comment ? A la chandelle...

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Bien sûr ! C'est une décision du Parlement !

M. Michel Noir. ... pour en tirer le meilleur prix, sous les applaudissements, bien sûr, des promoteurs pariant à la bourse du foncier ! Et vous voudriez que notre société d'intervention foncière régule le marché et finance le logement social alors que cette procédure nous interdit toute préemption ? Ou est la cohérence dans l'action gouvernementale ?

M. Jean-Pierre Lapeire, rapporteur pour avis. Un amendement a été déposé à ce sujet.

M. Gérard Gouzes, président de la commission des lois. Nous allons réparer cela !

M. Michel Noir. Je dirai, en conclusion, que nous portons tous une responsabilité dans l'irruption de la crise urbaine, tant les responsables politiques ont été trop exclusivement accaparés par les seules questions économiques dans notre société ces dernières décennies.

Mais si, ce soir, je suis sévère avec vous et avec votre projet, c'est que l'expérience du terrain m'a rendu très critique, j'allais presque dire « révolutionnaire », tant je ressens que l'inertie des structures et la complexité des procédures conduisent à une impasse.

Si je suis sévère, c'est aussi parce qu'un matin de septembre dernier, à la commission des finances, alors que je faisais part de mon étonnement à M. Jospin devant une somme si faible, 70 millions de francs, consacrée à la lutte contre l'échec scolaire dans les Z.E.P., il me répondit qu'elle progressait tout de même de 20 millions de francs d'une année sur l'autre.

M. Eric Doligé. Il vient de la supprimer !

M. Michel Noir. Ce jour-là, devant une telle incapacité à reconnaître la lutte contre l'échec scolaire la priorité des priorités, j'ai presque eu envie de dire que c'était « foutu », que tout exploserait et que nous ne passerions notre temps à éteindre les incendies et à entendre de beaux discours, que je continuerais à recevoir chaque mois les chiffres des morts par overdose ou suicide de jeunes de vingt ans, que non, décidément, ce n'était pas la société dont je rêve, moi et d'autres, cette société d'adultes qui, en quelque sorte, se comportent en monstres et s'en lavent les mains.

Aussi, vous comprendrez que je sois ce soir de nouveau mal à l'aise, comme tous ceux qui, en hommes du terrain, y croient pourtant et se battent tous les jours et à qui cette loi d'orientation paraît un exercice tellement loin des réalités, tellement loin des nécessités. J'opposerais donc, monsieur le ministre d'Etat, un vote négatif à ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Germain Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Monsieur le ministre d'Etat, le projet de loi d'orientation pour la ville vise à assurer « à tous les habitants des villes des conditions d'habitat et de vie tendant à une égalité des droits en matière de logement, d'emploi, de services et de cadre de vie ».

Sur le plan du principe, l'ambition affichée par le projet est louable et généreuse, et j'y souscris entièrement. Mais en fait, votre texte est inacceptable pour deux raisons essentielles : d'une part, il passe à côté des problèmes majeurs ; d'autre part, il est recentralisateur.

Le projet, d'abord, passe à côté des problèmes majeurs. Il est doublement critiquable à ce titre, car il ne prend pas en considération le paradoxe auquel nous sommes confrontés, à savoir, d'un côté, « l'obsession urbaine » et, de l'autre, la dévitalisation de l'espace rural. En outre, seconde lacune, il est limité à un aspect important, certes, des problèmes des villes, mais pas exclusif : le logement.

Le texte que vous nous soumettez, monsieur le ministre, ne se situe pas dans la perspective d'une politique d'aménagement du territoire. Au-delà de la seule préoccupation de l'habitat des populations urbaines, on peut déplorer qu'il ne prenne pas en considération les conséquences de la concentration urbaine, à savoir la dévitalisation progressive qui affecte aujourd'hui 35 p. 100 de notre territoire.

Alors que votre projet aurait dû se situer dans une politique globale d'aménagement du territoire visant à rechercher un meilleur équilibre entre l'espace rural et les centres urbains, vous laissez la concentration parisienne se développer sans contrainte, quand vous ne la favorisez pas ouvertement. Dans ces conditions, on ne peut que regretter avec le comité de décentralisation que les promoteurs et les aménageurs privilégient encore davantage la région parisienne. Or, est-ce là votre objectif ?

S'il ne se situe pas dans la perspective d'une politique d'aménagement du territoire, votre projet manque aussi les objectifs essentiels qu'il s'assigne. Cette opinion est encore davantage confortée par les événements récents qui ont affecté certaines banlieues.

Votre texte fait du droit au logement la condition nécessaire du droit à la ville. Certes, le problème du logement est un des aspects essentiels des difficultés que connaissent les

métropoles. Mais, là encore, ce n'est qu'une vision partielle des réalités quotidiennes des grands ensembles. La dégradation des conditions de vie des villes, des banlieues, des cités dortoirs est également imputable à la montée du chômage, au manque de formation, à l'échec scolaire, à l'insécurité, et j'en passe.

En fait, votre projet ne répond pas aux espérances de ces populations qui souffrent du « mal-vivre ». Pour atteindre les objectifs définis à l'article 1^{er}, il aurait fallu nous présenter un texte se situant dans une perspective plus globale d'une politique de la ville qui prenne en considération d'autres actions visant à améliorer la vie dans les grands ensembles. Je dois donc vous faire remarquer une nouvelle fois que votre projet n'est pas à la hauteur des problèmes qu'il prétend traiter.

Parmi ces problèmes, on a parlé de l'emploi. Qui dit emploi dit formation professionnelle, et l'on découvre à nouveau ici, monsieur le ministre, l'apprentissage. Mme le Premier ministre en a fait son cheval de bataille, d'autres personnalités en parlent. Nous sommes, tous d'accord sur sa nécessité. Pourtant, vous savez à quelles reticences nous nous sommes heurtés de la part de la F.E.N. et plus généralement de l'Education nationale lorsque nous avons voté la loi sur l'apprentissage en 1987 ! Alors, êtes-vous prêt aujourd'hui à créer des sections d'apprentissage dans l'industrie ? C'est pourtant là qu'il faut en venir. En effet, au niveau de la formation professionnelle comme de la formation continue, on a parfois l'impression que le système marche sur la tête, puisque la première direction que prend un jeune à l'issue de sa formation, c'est l'A.N.P.E. ! A cela, nous avons à remédier.

J'en viens à présent au contenu de votre texte, que je considère comme dangereusement recentralisateur.

Un projet qui passe à côté des problèmes majeurs, ai-je dit, mais aussi des moyens qui ne sont pas à la hauteur de ses ambitions, avec un large droit d'intervention en faveur de l'Etat mais très peu d'implications financières.

Les critiques essentielles que je fais à ce propos concernent le manque d'engagements financiers précis de la part de l'Etat pour la réalisation des objectifs que le projet se fixe. Alors que le logement relève de la compétence directe de l'Etat, non seulement vous refusez de prendre vos responsabilités financières, mais en plus vous chargez les collectivités locales de nouvelles obligations.

Tout à l'heure, notre collègue M. Carton a souhaité que vous puissiez prendre des engagements dans ce domaine. Je m'associe à cette demande. Nous attendons ces engagements pour voir comment vous allez assumer vos responsabilités financières et pas seulement faire appel aux collectivités locales. Dans ce but, nous avons déposé des amendements visant à préciser le volume des financements apportés par l'Etat.

Nous regrettons également le renforcement des pouvoirs du représentant de l'Etat, qui est largement impliqué.

En matière de politique foncière, nous sommes défavorables aux mesures que vous proposez.

S'agissant du droit de préemption second de l'Etat, nous demandons un simple droit de préférence.

Nous ne voulons pas davantage de l'extension de la procédure des Z.A.D., car cela conduirait à favoriser la pénurie de terrains disponibles. Votre interventionnisme n'irait donc pas dans le bon sens.

Nous apprécions encore moins les établissements publics foncier et pour cela nous demandons la suppression de l'article 22, considérant que la question foncière ne sera pas réglée par des « SAFER urbaines ».

Provoquer une pénurie de terrains constructibles aboutirait à créer une tension sur les prix. Est-ce bien cela que vous souhaitez ? Le droit de préemption des collectivités locales existe.

Vous ne lésez vraiment pas sur les innovations lorsque vous créez une taxe spéciale d'équipement au profit des établissements fonciers afin de financer leurs acquisitions !

On constate donc que l'Etat a des ambitions généreuses. Il proclame le droit au logement pour tous et, pour cela, il fixe des objectifs aux collectivités locales sans pour autant prendre ses responsabilités financières. Plus, ne se contentant pas d'imposer le but, qui est la construction de logements sociaux, il prévoit également les moyens, à savoir des contri-

butions, une série de contraintes et de taxations. Je relève en effet que ce texte ne crée pas moins de trois taxes nouvelles qui vont, en fin de compte, alourdir le coût de la construction, laquelle n'en a pas besoin si l'on en juge par les difficultés qui apparaissent ici et là dans nos régions.

S'agissant de la notion de logements sociaux, au sens de l'article L. 234-10-3^e du code des communes, nous souhaitons voir adoptée une notion plus large et plus réaliste englobant les logements bénéficiant d'une aide à la personne.

A propos de la participation à la diversité de l'habitat imposée aux constructeurs de bureaux ou de logements résidentiels, cette contribution sera forcément répercutée sur le prix demandé à l'acquéreur. Quelle sera l'incidence de ce dispositif sur la construction et sur l'accession à la propriété ?

Deux solutions peuvent être envisagées : soit le marché est favorable et c'est l'acheteur qui supportera le coût supplémentaire, soit le contexte économique est plus difficile et, dans ce cas, certaines opérations seront jugées peu rentables.

Dans ces conditions, ne faudrait-il pas imposer aux promoteurs la mixité de l'habitat tout en leur laissant la liberté des moyens ? Quant aux cas d'exonération du paiement de la participation, le non-assujettissement de l'Etat est également contestable.

Dans le domaine de la fiscalité, vous proposez de prolonger temporairement l'incitation fiscale mise en place par la loi Méhaignerie. Vous l'avez prolongée de cinq ans. Nous aurions voulu la pérenniser.

Avec un bilan aussi décevant, je crains que nous ne soyons dans l'obligation, monsieur le ministre d'Etat, de voter contre votre projet, à moins que vous n'acceptiez de l'améliorer sérieusement grâce à des amendements. Vu les lacunes et les imperfections qui l'affectent, votre dispositif n'apportera pas la solution escomptée à la ville. En dépit d'un titre laissant espérer une solution globale, vous n'abordez que le dossier de l'habitat.

Les récents événements qui ont touché nos villes confortent l'impression qu'il manque au projet de loi les dimensions essentielles du problème.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Gengenwin.

M. Germain Gengenwin. Je conclus, monsieur le président.

Nous ne pouvons pas davantage tolérer le désengagement financier de l'Etat face à ces problèmes. De plus, vu le contexte actuel qui va dans le sens d'un ralentissement économique et dans lequel la régression de l'immobilier se confirme tous les jours un peu plus, votre projet n'apporte aucune solution immédiate aux difficultés vécues actuellement par les Français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Rigaud.

M. Jean Rigaud. Monsieur le ministre d'Etat, je vous sais gré, comme beaucoup de mes collègues, d'avoir voulu présenter un projet de loi d'orientation pour la ville. Mais je vous avouerai, comme...

M. Le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Beaucoup de vos collègues ? (*Sourires !*)

M. Jean Rigaud. ... beaucoup de mes collègues, en effet, car sa lecture est quelque peu décevante, car ce projet se limite finalement à l'habitat, qui est, bien entendu, un élément important, mais qui n'est qu'un élément seulement de la vie urbaine.

S'il est écrit, dans l'exposé des motifs, que l'objet du titre 1^{er} est d'affirmer le droit à la ville pour tous, dans toutes ses composantes : qualité urbaine, accès aux services, moyens de déplacement, logement pour tous - principes d'évidence - ...

M. Bernard Carton. Ce n'est pas si évident !

M. Jean Rigaud. ... on ne trouve dans le texte pratiquement rien concernant les déplacements, en particulier les transports en commun.

M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis. C'est vrai, mais le texte va être amélioré sur ce point.

M. Jean Rigaud. Il est pourtant essentiel, pour réinsérer les grands ensembles dans la ville, de faire un effort important pour le développement de ces types de transports.

Assurer le droit à la ville pour tous, c'est offrir aussi des conditions de transport qui puissent assurer une vie urbaine satisfaisante, dans un environnement de qualité en site protégé, car la bonne insertion de tous dans une communauté passe largement par des facilités de circulation d'autant plus grandes qu'elles s'appuient sur les transports publics.

Il manque, dans ce projet pour la ville, l'interface indispensable et cohérent entre transports en commun et développement urbain et, par voie de conséquence, rien n'apparaît en ce qui concerne l'orientation des politiques financières correspondantes.

M. Bernard Carton. Si ! Il y a des propositions !

M. Jean Rigaud. Nous aurions aimé trouver dans ce domaine des indications précises sur la contribution de l'Etat, fixée chaque année par la loi de finances, plutôt que le simple rappel de la contribution des collectivités locales.

M. Bernard Carton. Il y a des propositions sur le versement « transport » !

M. Jean Rigaud. Permettez-moi maintenant, monsieur le ministre d'Etat, de vous faire part de quelques remarques sur la fixation des seuils et de vous poser quelques questions.

Le plan local de l'habitat devient obligatoire au-delà de 350 000 habitants. Pourquoi ce seuil de 350 000 habitants ? Et quelle définition donnez-vous à l'agglomération ? Est-elle fixée en fonction des données de l'I.N.S.E.E. ou s'agit-il du périmètre de coopération ou du bassin de vie ? Nous aimerions le savoir.

Pourquoi, dans le cas où l'agglomération n'établit pas de plan local de l'habitat, retenir le seuil de 20 p. 100 de logements sociaux pour déclencher la taxe ? Il existe une marge entre 0 et 20 p. 100. Un seuil aussi figé ne permet pas de prendre en compte les différentes situations ainsi que la diversité des besoins des localités.

M. Bernard Carton. On vous expliquera !

M. Jean Rigaud. Quelle est la justification du taux de « participation à la diversité de l'habitat » ? A-t-on procédé à des simulations sur l'impact de cette disposition ? Comment mesurer les conséquences de ce nouveau mécanisme sur le marché de l'immobilier ? Ne risque-t-on pas un nouvel effet « P.L.D. » ?

Quelles seront, sur le plan de l'espace, les conséquences de cette « participation à la diversité » : Comment s'opérera le passage du plan local de l'habitat au plan d'occupation des sols ? Faudra-t-il « zoner » les secteurs de participation ? A-t-on intérêt à fixer des coefficients d'occupation de sols ou à s'en affranchir ?

Comment les produits de cette participation seront-ils localisés ? D'autant que ceux-ci découlent d'un mode de calcul assez complexe.

Enfin, à défaut de plan local de l'habitat, comment l'Etat pourra-t-il se substituer aux collectivités locales dans l'exercice du droit de préemption sans remettre en cause le principe de la décentralisation ? Pourquoi ne pas envisager un contrat d'objectifs et laisser aux agglomérations le soin de développer leur propre solution avec une date butoir de résultats ? Cela permettrait de ménager les expérimentations et les pratiques locales et de préserver les acquis de la décentralisation.

Sinon, quel camouflet pour les élus du suffrage universel local, quel découragement pour tous ceux qui, depuis des années, en dehors de toute démagogie et de toute contrainte administrative, se sont efforcés de résoudre sur le terrain des problèmes difficiles et qui, bien souvent, sont parvenus à trouver des solutions humaines, grâce à leur bon sens, leur dévouement et leur volonté ! Ceux-là, monsieur le ministre d'Etat, vous ne devez pas les décevoir ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le ministre d'Etat, ministre de la ville et de l'aménagement du territoire. Le texte ne les concerne pas !

M. Jean-Pierre Lapaire, rapporteur pour avis. S'ils ont agi ainsi, ils ne sont pas concernés !

M. le président. La parole est à Mme Martine Daugreilh, dernier orateur de la soirée.

M. Eric Raoult. On termine en beauté !

Mme Martine Daugreilh. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les tensions urbaines et les problèmes de société exaspérés dans le cadre urbain sont le fait d'un environnement général.

Les gouvernements socialistes portent une lourde responsabilité dans les fractures du tissu social, dont la ville est un miroir, en raison de leurs échecs dans des domaines majeurs : l'emploi et le logement.

M. Eric Raoult. Ils portent une très lourde responsabilité !

Mme Martine Daugreilh. « Changer la vie », c'était le slogan d'il y a dix ans. Les socialistes avaient fait naître dans le domaine de l'emploi de nombreuses illusions et de faux espoirs.

Au-delà des discours et des déclarations d'intention, les chiffres et les résultats sont là : 2,5 millions de chômeurs ; carence des politiques d'insertion économique des jeunes, puisque 50 p. 100 des jeunes de moins de vingt-cinq ans n'ont pas d'emploi fixe et que 20 p. 100 d'entre eux sont demandeurs d'emploi.

La véritable insertion dans la société passe par la création d'emplois et par un traitement efficace du chômage de longue durée. L'éducation et la formation à l'emploi sont d'ailleurs au premier rang des projets du R.P.R. Au reste, face au fatalisme des gouvernements socialistes, l'opposition a prouvé, entre 1986 et 1988, que l'économie française pouvait être créatrice d'emplois.

M. Michel Giraud. Très juste !

Mme Martine Daugreilh. Pour ce qui est du logement, les plus hautes autorités de l'Etat ont rappelé à de nombreuses reprises qu'elles le considéraient comme une priorité, qu'il s'agisse de François Mitterrand, dans la banlieue lyonnaise, ou de Michel Rocard, ici même à plusieurs reprises. Or il y a loin de la parole à l'acte. Les résultats sont là : on constate un échec cuisant de la politique socialiste en matière de logement. Selon vos propres sources, celles du ministère du logement, les mises en chantier de logements ainsi que les autorisations de permis de construire n'ont augmenté qu'à la faveur de la mise en œuvre du plan Chirac-Méhaignerie ; depuis, les chiffres n'ont cessé de baisser. Où sont les 500 000 logements annuels promis en 1981 par le candidat Mitterrand ?

M. Jacques Toubon. C'est vrai, où sont-ils ? C'était sûrement pour toute la durée du septennat !

Mme Martine Daugreilh. En 1990, moins de 300 000 logements ont été lancés ! La cote d'alerte est atteinte. La pénurie est à la porte à cause de votre politique irréaliste en matière de logement.

A la confiance dans le secteur privé - lequel a fait ses preuves -, vous préférez une étatisation, un retour au centralisme et à l'intervention de la puissance publique. A chaque crise, vous répondez par plus d'Etat, ce qui a des conséquences catastrophiques pour le citoyen. Souvenez-vous des effets pervers de la loi Quilliot !

Certes, l'exposé des motifs de votre projet de loi est louable, monsieur le ministre d'Etat, mais les moyens proposés sont à des années-lumières de vos ambitions et il existe un véritable risque d'abus public, à travers un transfert des responsabilités de l'Etat vers les communes et les accédants à la propriété.

Casser les ghettos, doter les citoyens de notre pays du droit de vivre sans exclusion dans un environnement harmonieux, restaurer la cohésion de la société française constituent autant d'objectifs prioritaires sur lesquels nous ne pouvons qu'être d'accord.

Mais une contradiction apparaît. En effet, à qui incombe la réalisation des logements sociaux ? Si c'est à la collectivité nationale, cette réalisation n'est pas alors la conséquence de la solidarité financière entre les communes. Si c'est aux collectivités locales, il n'est alors pas possible de prétendre que cette réalisation relève de l'intérêt national. Il faut donc faire un choix clair. Pour notre part, nous pensons que la responsabilité incombe sans conteste possible à la collectivité nationale dans son ensemble et non aux communes ou aux grou-

pements de communes, et encore moins aux constructeurs et, par voie de conséquence, aux acquéreurs de logements neufs. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République.)

Dans les villes de plus de 350 000 habitants, les accédants à la propriété supporteront une charge nouvelle importante en raison de la participation à la diversité de l'habitat qui est imposée aux promoteurs à des fins sociales. Il y a là une atteinte grave au principe de la généralité de l'impôt puisque seule une frange de la population supportera une charge qui est celle de la collectivité nationale tout entière.

Ce texte aura des conséquences sur l'activité immobilière. Il pénalisera l'accession à la propriété et ne sera pas de nature à favoriser la mobilité de nos concitoyens.

M. Michel Giraud. C'est vrai !

Mme Martine Daugreilh. A cette injustice fiscale s'ajoute un non-sens économique.

La participation à la diversité de l'habitat appelle d'abord une critique de principe. En effet, qu'il soit acquitté en nature ou en espèces, ce nouvel impôt va être supporté, tout au moins en partie, par l'accédant à la propriété, c'est-à-dire justement par celui qui, faisant l'effort de se loger lui-même ou de procurer un logement à autrui, épargne à la collectivité nationale le poids de cette charge !

De surcroît, si la P.D.H. est instituée dans la commune, elle sera nécessairement imputée en partie par le constructeur sur le prix pouvant être consacré à l'achat de la charge foncière, ce qui ne constitue certainement pas un facteur de nature à inciter les propriétaires de terrain à bâtir à les aliéner.

M. Eric Raoult. C'est exact !

Mme Martine Daugreilh. Par ailleurs, la possibilité de s'acquitter par une contribution financière de cette taxe de participation va revenir à substituer à une actuelle ségrégation géographique une nouvelle ségrégation par l'argent.

M. Jacques Toubon. C'est vrai !

Mme Martine Daugreilh. L'Etat refuse de prendre ses responsabilités et il existe un véritable risque d'abus public. Les établissements publics fonciers financés par l'impôt vont en effet permettre aux communes d'intervenir sur le marché privé en jouant un rôle de marchand de biens avec des prérogatives de puissance publique. Ce n'est pas dans la vocation des communes. Il y a confusion des genres et non-respect des règles d'une concurrence loyale.

M. Guy Druet. Voilà qui est bien dit !

Mme Martine Daugreilh. Le malheureux précédent des SAFER et les interventions incertaines de la puissance publique dans le secteur de l'habitat au cours des décennies écoulées devraient inciter à recourir aux mécanismes privés plutôt que de voir l'Etat ou ses démembrements exercer de nouvelles tâches qui excèdent sensiblement leur rôle constitutionnel.

Enfin, en prévoyant un nouveau zonage créant de véritables assignations à résidence, vous portez atteinte à la liberté individuelle. Vous instituez en fait une ségrégation par l'argent puisque votre propre mécanisme prévoit que l'on peut échapper à l'affectation étatique et arbitraire de l'espace urbain en payant plus cher.

Les banlieues dortoirs, ces ghettos des temps modernes, ont été fabriquées par les Z.U.P. Et vous avez raison, monsieur le ministre, de dénoncer cette situation qui s'est développée dans les années 60. Toutefois, c'est seulement à travers une démarche réaliste et pragmatique que des projets importants pourront être réalisés. Pour cela, il faut donner plus d'autonomie aux acteurs de la ville, aux élus, aux responsables économiques. Il faut renforcer leurs moyens d'intervention. C'est là le rôle de l'Etat.

Or, paradoxalement, au lieu de tirer des leçons de l'échec des mécanismes d'intervention publique, vous proposez aujourd'hui de les renforcer encore davantage. C'est une grave erreur d'appréciation et une faute lourde dont vous porterez la responsabilité, monsieur le ministre d'Etat ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et de l'Union pour la démocratie française.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu de Mme Roselyne Bachelot une proposition de résolution tendant à compléter l'article 145 du règlement afin de permettre la création de missions permanentes d'information sur les questions européennes au sein des commissions permanentes de l'Assemblée nationale.

La proposition de résolution sera imprimée sous le numéro 2065, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

6

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par Mme le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat, modifiant la loi n° 83-557 du 1^{er} juillet 1983 portant réforme des caisses d'épargne et de prévoyance.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Il sera imprimé sous le numéro 2066 et distribué.

7

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi d'orientation, n° 2009, pour la ville et de la proposition de loi, n° 1556, de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues relative à la maîtrise foncière urbaine et la diversification de l'habitat (rapport n° 2060 de M. Guy Malandain au nom de la commission de la production et des échanges).

A vingt-deux heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, le mercredi 29 mai 1991, à zéro heure vingt.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 28 mai 1991)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 14 juin 1991 inclus a été ainsi fixé :

Mercredi 29 mai 1991, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt-deux heures, **jeudi 30 mai 1991**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions posées à M. Hubert Curien, ministre de la recherche et de la technologie, et le soir, à vingt et une heures trente, **vendredi 31 mai 1991**, le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à quinze heures, et le soir,

à vingt et une heures trente, et, éventuellement, **samedi 1^{er} juin 1991**, le matin, à neuf heures trente, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi d'orientation pour la ville et de la proposition de loi, de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues, relative à la maîtrise foncière urbaine et à la diversification de l'habitat (n°s 2009, 1556, 2060).

Lundi 3 juin 1991, l'après-midi, à quinze heures, et, éventuellement, le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République fédérative tchèque et slovaque sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n°s 1941, 2018) ;

Discussion :

- du projet de loi autorisant l'approbation de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (n°s 2028, 2055, 2058) ;

- du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord d'adhésion de la République italienne à la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985 entre les gouvernements des Etats de l'Union économique Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la République française relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes, signée à Schengen le 19 juin 1990 (n°s 2029, 2055), ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Mardi 4 juin 1991 :

Le matin, à neuf heures trente :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant le code des postes et des télécommunications et la loi n° 90-1170 du 29 décembre 1990 sur la réglementation des télécommunications (n°s 1953, 1991) ;

L'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 2059).

Mercredi 5 juin 1991, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Jeudi 6 juin 1991, l'après-midi, à quinze heures, après les questions posées à M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement, du logement, des transports et de l'espace, chargé des transports routiers et fluviaux, et le soir, à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur les orientations de la politique de défense et débat sur cette déclaration.

Vendredi 7 juin 1991, le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, et, éventuellement, l'après-midi, à quinze heures :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi modifiant le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre et relatif à l'Institution nationale des invalides (n°s 2017, 2051), ce texte ayant fait l'objet d'une demande d'application de la procédure d'adoption simplifiée (art. 103 à 107 du règlement).

Lundi 10 juin 1991, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'aide juridique.

Mardi 11 juin 1991, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente, et **mercredi 12 juin 1991**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Sous réserve de son dépôt, discussion d'un projet de loi portant diverses dispositions d'ordre financier.

Jeudi 13 juin 1991, l'après-midi, à quinze heures, après les questions posées à M. Louis Le Penec, ministre des départements et territoires d'outre-mer, et le soir, à vingt et une heures trente, et **vendredi 14 juin 1991**, le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à quinze heures, et, éventuellement, le soir, à vingt et une heures trente :

Sous réserve de son dépôt, discussion d'un projet de loi relatif au secret des correspondances émises par la voie des télécommunications.

PROCÉDURE D'ADOPTION SIMPLIFIÉE*(Application des articles 103 à 107 du règlement)*

Lors de la réunion de la conférence des présidents du 28 mai, le projet de loi sur l'Institution nationale des invalides a fait l'objet d'une demande d'examen, en deuxième lecture, selon la procédure d'adoption simplifiée.

Conformément à l'article 104 du règlement, il peut être fait opposition à cette demande jusqu'au jeudi 6 juin, à dix-huit heures.

Sous réserve des dispositions de l'article 99, alinéa 1, du règlement, les amendements sont recevables jusqu'à l'expiration du même délai.

COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES MODALITÉS DE FINANCEMENT DES CAMPAGNES ÉLECTORALES ET DES PARTIS ET GROUPEMENTS POLITIQUES AYANT SOUTENU DES CANDIDATS AUX ÉLECTIONS NATIONALES DEPUIS 1958

(3 sièges à pourvoir en remplacement de MM. Bartolone, Loncle et Alain Richard, démissionnaires.)

La présidence a reçu les candidatures de MM. Jacques Floch, Jérôme Lambert et Charles Pistre.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du mercredi 29 mai 1991.

COMMISSION DE CONTRÔLE SUR LE FONCTIONNEMENT ET LE DEVENIR DES PREMIERS CYCLES UNIVERSITAIRES

(3 sièges à pourvoir en remplacement de MM. Beix, Proveux et Sanmarco, démissionnaires)

La présidence a reçu les candidatures de MM. André Clert, Jean-Paul Planliou et Alfred Recours.

Les candidatures sont affichées et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du mercredi 29 mai 1991.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES : CONSEIL NATIONAL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

(1 poste à pourvoir)

La commission de la production et des échanges a désigné M. Jean-Pierre Kucheida comme candidat.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* des 27 et 28 mai 1991.

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT*Charbon (houillères)*

417. - 29 mai 1991. - **M. André Berthol** attire l'attention de **M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur**, sur le rapport de gestion des Houillères du bassin de Lorraine pour l'exercice 1990, qui fait apparaître le dynamisme de l'entreprise qui a su améliorer sa productivité au point que les résultats obtenus en 1990 font des Houillères de Lorraine les plus performantes en Europe. Les résultats montrent à l'évidence le bon emploi fait dans les Houillères du bassin de Lorraine des fonds publics qui constituent l'aide de l'Etat indispensable à la survie de l'entreprise. Or, pour 1991, il faut constater avec amertume que, pour la première fois depuis de nombreuses années, l'aide de l'Etat est en sensible diminution. Les Houillères du bassin de Lorraine (qui produisent 70 p. 100 du charbon national et ne perçoivent que 42,5 p. 100 du montant de l'aide à l'exploitation versée à C.D.F.) voient l'aide de l'Etat amputée de plus de 300 millions de francs par rapport aux exercices 1988, 1989 et 1990. Au vu des efforts réalisés par les mineurs, au vu des gains de productivité réalisés par l'entreprise tout entière, il lui demande s'il ne pense pas que les mineurs de Lorraine ont quelques raisons de se sentir lésés.

Automobiles et cycles (pollution et nuisances)

418. - 29 mai 1991. - **M. Richard Cazenave** attire l'attention de **M. le ministre de l'environnement**, sur le procédé Gasox qui lui a été présenté récemment par une société grenobloise. Ce système, basé sur l'utilisation du cérium (terre rare

non toxique pour l'environnement), permet d'améliorer la combustion du carburant. Il favorise ainsi l'abaissement des imbrûlés et de fortes économies de carburant (environ 15 p. 100). Mais le procédé Gasox présente surtout l'avantage d'être particulièrement protecteur pour l'environnement. Il entraîne en effet une réduction très importante des oxydes d'azote et du monoxyde de carbone. L'intérêt enfin est financier puisque son coût d'investissement s'amortit sur les économies de carburants obtenues. Manifestement, ce procédé semble plus performant que le pot catalytique (qui occupe actuellement une position quasi monopolistique sur le marché) et moins onéreux à l'achat. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable de soutenir ces inventeurs et d'envisager l'équipement des véhicules français avec ce système. La question semble d'autant plus importante que le procédé Gasox intéresse à l'heure actuelle des constructeurs étrangers.

Politiques communautaires (politique agricole commune)

419. - 29 mai 1991. - **M. André Duroméas** rappelle à **M. le ministre de l'agriculture et de la forêt**, qu'il s'est félicité de l'accord européen sur le paquet prix agricoles de la campagne 1991-1992. Les organisations agricoles, pour leur part, le trouvent très mauvais et le groupe communiste partage leur avis. Certes, les propositions initiales de la commission européenne n'ont pas été reprises dans leur globalité ; elles ont été atténuées, en particulier pour la viande bovine avec le maintien du « filet de sécurité » et l'assouplissement de certaines baisses des prix. Mais les points négatifs l'emportent très largement. La baisse des prix est confirmée pour des productions qui restent déficitaires dans la Communauté comme le blé dur, les oléoprotéagineux, le tabac et la viande ovine ; le gel des terres est encouragé et de nouvelles limitations de productions sont imposées. C'est bien là un mauvais coup de plus porté à nos agriculteurs. Il va dans le sens d'une réforme de la politique agricole commune favorisant les intérêts de quelques sociétés multinationales de l'agro-alimentaire et des Etats-Unis. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures nationales de compensation il compte prendre pour que nos exploitants familiaux tirent un revenu décent de leur travail et pour que la réforme de la P.A.C. ne sacrifie pas notre agriculture nationale.

Agro-alimentaire (emploi et activité)

420. - 29 mai 1991. - Si nous pouvons nous satisfaire de l'excédent commercial de notre agriculture (52 milliards en 1990), il n'en va pas de même de l'équilibre de l'agro-industrie. Sans parler des importations, par exemple, des produits de substitution des céréales en provenance des U.S.A., force est de constater que nos exportations comportent essentiellement des céréales à l'état brut. Il serait largement préférable d'apporter chez nous la plus-value due à une vraie élaboration de nos céréales. **M. Pierre Micaux** demande, en conséquence, à **M. le ministre de la recherche et de la technologie** s'il ne lui apparaît pas urgent de pousser notre recherche en vue du développement de l'agro-industrie.

Audiovisuel (politique et réglementation)

421. - 29 mai 1991. - Plusieurs rapports récents de la Cour des comptes ont mis en évidence les défauts de la gestion des sociétés de l'audiovisuel public, ainsi que l'incohérence de leur organisation, notamment de la présidence commune dans laquelle le précédent gouvernement avait cru trouver la solution miraculeuse avant de s'employer activement, semble-t-il, à semer d'embûches - le mot est faible - le parcours du « super-président » nommé par le Conseil supérieur de l'audiovisuel. Selon un audit réalisé par un cabinet indépendant, le déficit de la société Antenne 2 avait été évalué dans un premier temps à 700 millions de francs pour 1990 et celui de F.R. 3 à environ 50 millions de francs. Le nouveau président commun vient d'annoncer que le résultat net comptable d'Antenne 2 pour 1990 est déficitaire de plus de 744 millions de francs. Or la seule mesure que l'Etat ait prise récemment dans ce secteur consiste en des abattements budgétaires décidés par le ministre des finances au mois d'avril, le ministre délégué au budget s'opposant pour sa part à toute aide supplémentaire pour la télévision publique et le ministre de la culture excluant toute mesure législative nouvelle. **M. Gilbert Gantier** s'interroge sur l'implication du Gouvernement dans ce dossier et demande à **M. le ministre délégué à la communication** de bien vouloir lui indiquer quelles solutions il entend apporter à la crise financière de l'audiovisuel public.

D.O.M.-T.O.M.

(Antilles-Guyane : enseignement maternel et primaire)

422. - 29 mai 1991. - **M. Maurice Louis-Joseph-Dogué** s'inquiète auprès de **M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports**, de l'absence, parmi les formations inscrites au programme de l'Institut universitaire de formation des maîtres qui ouvrira ses

portes à la rentrée prochaine dans l'académie Antilles-Guyane, de formations à caractère technique. Compte tenu des besoins énormes en formation qui existent dans nos régions, qui nous obligent à ne négliger aucun type de formation, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons de cette omission qui prive les candidats intéressés d'une formation de haut niveau, par voie de conséquence, les futurs élèves d'enseignants hautement qualifiés et, à terme, nos économies de techniciens de qualité.



LuraTech

www.luratech.com



LuraTech

www.luratech.com

DEBATS

ASSEMBLEE NATIONALE

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et-réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
33	Questions 1 an	108	554	
83	Table compte rendu.....	52	98	
93	Table questions.....	52	96	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions 1 an	99	349	
85	Table compte rendu.....	52	81	
95	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 536	

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

www.luratech.com

Prix du numéro : **3 F**

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com